



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL DE DIPLOME

Brevet de technicien supérieur agricole

« Gestion et protection de la nature »



SOMMAIRE

Référentiel d'activitésp3

Eléments de contexte socio-économique du secteur professionnel.....	p4
Emplois visés par le diplôme.....	p9
Fiche descriptive d'activités.....	p12
Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail.....	p17

Référentiel de compétences.....p18

Liste des capacités attestées par le diplôme.....	p19
Blocs de compétences et capacités du tronc commun.....	p21
Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTSA Gestion et protection de la nature	p22

Référentiel d'évaluation.....p25

Tableau des épreuves.....	p26
Modalités et critères d'évaluation.....	p27

Référentiel de formation.....p31

Présentation et architecture de la formation.....	p32
Présentation des modules de formation.....	p36
Les activités pluridisciplinaires	p77

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités Brevet de Technicien Supérieur Agricole « GPN », diplôme de niveau 5, décrit quatre types d'emploi : celui de salarié exerçant son activité soit en position de technicien, dans un service de collectivité territoriale, un syndicat mixte, des structures en charge de gestion environnementales, soit de salarié en entreprise de génie écologique, soit celui de garde (nature, chasse, pêche ...) soit celui d'animateur nature.

Le référentiel d'activités est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétence.

1 - Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

D'après le GIEC¹ de la biodiversité, « environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité ».

Le rapport² de l'IPBES³ fait état du « dangereux déclin de la biodiversité » dans le monde. C'est la première fois que la communauté internationale se met d'accord sur le diagnostic, les causes directes et indirectes d'érosion de la biodiversité, les scénarii envisageables et les futurs possibles. Selon l'Office Français de la biodiversité (OFB) qui fait état des conclusions de cette évaluation gouvernementale⁴, « les extinctions d'espèces s'accroissent et la biodiversité décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine ». La France n'est pas épargnée par cette perte de biodiversité, ainsi que le démontre le bilan annuel 2019 de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Selon le rapport de 2019 de l'ONB, seulement 20 % des écosystèmes remarquables sont dans un état de conservation favorable. Cette publication présente l'état de la biodiversité en France au regard des principaux facteurs de pression figurant également dans le rapport de l'IPBES : l'artificialisation du territoire ; la fragmentation des écosystèmes et la simplification des paysages ; la surexploitation sur terre comme sur mer des ressources produites par les écosystèmes ; le changement climatique engendré par l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ; l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ; les polluants déversés et répandus dans les milieux naturels.

Cette crise de la biodiversité⁵ fait craindre des conséquences graves sur les moyens de subsistance, les économies, le bien-être des individus, la qualité de vie. Cette crise amène à une prise de conscience collective et institutionnelle du problème.

Elle oblige à repenser la relation entre espaces, politiques et activités humaines. Cet enjeu global s'accompagne d'une demande forte des publics (demande de nature, de santé et de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement...).

La recherche de solutions pour maintenir la biodiversité génère la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et territoriales. Celles-ci fixent le cadre des interventions et constituent des leviers pour les évolutions de demain.

1.1 Environnement politique, social, réglementaire

Depuis les années 2000, des politiques publiques se sont développées en réponse aux impacts des pressions sur la biodiversité : la stratégie nationale sur la biodiversité⁶ (SNB) 2011 - 2020 ; le projet agro écologique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) qui affirme dès 2012 le double défi économique et environnemental, ainsi que les plans « Ecophyto » successifs⁷ depuis 2015 ; les objectifs de gestion multifonctionnelle du programme national de la forêt et du bois 2016-2026⁸ ; les programmes des agences

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

² Rapport de la plénière de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de la septième session. Additif : Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des systèmes écosystémiques de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Mai 2019

³ En anglais : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

⁴ Biodiversité, les conclusions de la première évaluation intergouvernementale (IPBES)

⁵ Yann Laurans, directeur du programme biodiversité de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) : « Il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur le fait que nous vivons une crise générale de la biodiversité et un effondrement universel, rapide et qui s'accroît ».

⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

⁷ Appel à projets annuel national Ecophyto du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

⁸ <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

de l'eau⁹ ; la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) introduite en 2015 par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)¹⁰ ;

Des plans et projets territorialisés sont également mis en place depuis 2010 dans le cadre des dispositifs créés pour répondre à des enjeux environnementaux locaux :

- le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a pour la finalité de maintenir les pratiques agricoles adaptées. C'est un outil majeur du 2eme pilier de la PAC (2015-2020). Il vise aussi à encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agri-environnementaux identifiés sur son territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes).

- le Plan Pastoral Territorial (PPT) en région Auvergne Rhône-Alpes qui permet de définir des priorités en termes d'aménagements pastoraux, en prenant en compte la préservation de la biodiversité.

- le Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI) en Provence-Alpes- Côte d'Azur ouvert aux Communautés de Communes, à vocation d'état des lieux et émergence de projets. Ces dispositifs sont proposés et financés par le Conseil régional.

- le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensible (CTENS)¹¹, qui répond aux enjeux de conservation de la biodiversité et de préservation et valorisation des espaces naturels.

- la compétence de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) du 30 décembre 2017 confiée de façon exclusive et obligatoire aux intercommunalités depuis le 1 janvier 2020. En août 2016, la loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », instaurait un objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Elle mettait en place l'obligation d'« éviter, réduire, compenser » (séquence ERC) les atteintes à l'environnement. Cette loi prévoit l'évolution du droit de l'environnement et inscrit plusieurs grands principes : celui de solidarité écologique, qui incite à prendre en compte l'impact des activités humaines sur la biodiversité ; celui de non-régression du droit de l'environnement ; et le principe « d'absence de perte nette de biodiversité, voire de tendre vers un gain de biodiversité ».

Une autre innovation consacre la compensation écologique : la destruction d'un espace naturel pourrait être « compensée » par la création ou l'entretien d'espaces similaires.

La loi du 8 août 2016 prévoyait la création d'un Office Français de la biodiversité (OFB), regroupant toutes les agences étatiques chargées de la protection de la faune et la flore. Il est en place depuis janvier 2020.

Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a réalisé en 2020 un bilan de cette loi¹³. Il constate que si des apports sont réels, « *la reconquête n'est pas amorcée mais qu'au contraire le déclin se poursuit* ». Le CESE préconise, entre autres, que les plans et programmes prennent davantage en compte la biodiversité et la nécessité d'assurer le contrôle du respect de la séquence « ERC », en comblant les carences en termes de compétences, de moyens humains et budgétaires.

La crise sur la biodiversité impose que les politiques publiques concilient protection et mise en valeur de l'environnement avec la gestion économique, agricole, sociale et l'urbanisation.

Selon l'Office National de la Biodiversité (ONB), l'aménagement du territoire doit concilier les activités humaines avec les exigences de respect de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Les sites Natura 2000 en sont une illustration. Par ailleurs, la trame verte et bleue (TVB), outil de préservation de la biodiversité, permet d'intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité écologique des milieux naturels.

⁹ Le 11ème programme d'intervention 2019-2024 des agences de l'eau

¹⁰ <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

¹¹ Compétences et objectifs définis par le Code de l'urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L-113-8 et L-113-10 et suivants)

¹² <https://www.ecologie.gouv.fr/gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi>. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

¹³ Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, CESE, Allain Bougrain Dubourg et Pascal Férey

Dans une politique de préservation des espèces et espaces en milieu ordinaire (hors zones protégées), et de rétablissement de la biodiversité, une approche paysagère est préconisée¹⁴. Elle permet de planifier et d'établir une cohérence territoriale, en définissant les périmètres des espaces naturels, agricoles, forestiers et périurbains.

1.2 *Type d'entreprises et/ou établissements concernés*

Les emplois autour du secteur "Nature, Paysage, Biodiversité" se répartissent entre secteur public, privé et associatif.

Dans le secteur public les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, département), l'Office Française de la Biodiversité, les parcs naturels nationaux et régionaux, les réserves naturelles, les conservatoires d'espaces naturels (CEN), les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) proposent des emplois de gestion de l'espace.

Les syndicats mixtes de gestion offrent des emplois de technicien pour entretenir rivières et autres espaces naturels. Les fédérations de chasse ainsi que les ligues de protection des animaux (LPO,..) sont également des structures concernées par l'emploi.

Dans le secteur privé, ce sont les entreprises spécialisées en génie écologique ou en aménagements paysagers qui emploient des ouvriers hautement qualifiés.

Dans le secteur associatif, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, sont concernés par l'emploi d'accompagnants notamment pour conduire les chantiers école.

Les parcs naturels, réserves naturelles, les CPIE et autres structures ayant pour mission l'éducation à l'environnement recrutent des agents en charge d'activités d'animation nature.

1.3 *Facteurs d'évolution et de variabilité en cours*

1.3.1 *Les grandes tendances et orientations*

La demande sociale de « nature », de pratiques agricoles davantage respectueuses de l'environnement, d'une alimentation plus diversifiée, de prévention des inondations liées aux changements climatiques, incite les acteurs des politiques publiques à proposer et mettre en œuvre des actions de protection de l'environnement.

- ***La « nature en ville »***

Selon le CEREMA¹⁵, l'introduction de la « nature en ville » joue un rôle reconnu dans la valorisation économique des territoires et dans le maintien ou le développement de la biodiversité. Cette prise en compte prend la forme de gestion différenciée d'espaces verts, d'éco-pâturages mis en place pour l'entretien et le désherbage ; la réduction des pesticides avec l'objectif d'atteindre le "zéro phyto" par l'évolution des pratiques des services municipaux ; la lutte contre les nuisibles ; le maintien de la biodiversité (mise en place de la protection biologique intégrée aux serres municipales, hôtels à insectes...) ; la gestion des déchets des espaces verts (broyage des déchets pour en faire des plaquettes bois-énergie, du paillage ou du compost).

- ***Agriculture et biodiversité***

La sensibilité aux enjeux environnementaux ainsi qu'au bien-être animal entraîne par ailleurs le développement des agricultures locales non productivistes et démondialisées¹⁶.

- ***Biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique***

¹⁴ L'approche paysagère accélératrice de la transition écologique. Février 2020. S. Rocq et JP Thibault CGAAER et D. Michel et J. Ruiz CGEDD

¹⁵ CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. C'est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

¹⁶ AGRI 2050 une prospective des agricultures et des forêts françaises à horizon 2050. CGAAER N°18066

L'agenda 2030, la COP 21 de Paris en 2015, l'introduction en 2018 de l'objectif de neutralité carbone à 2050 avaient marqué les étapes d'une mobilisation croissante en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité, d'une meilleure articulation des préoccupations environnementales avec les processus économiques et avec la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

A l'échelle locale comme à l'échelle globale, les activités humaines sont examinées et évaluées à l'aune de leurs répercussions sur le climat, sur la pollution de l'air, de la terre et des océans, sur les écosystèmes et la biodiversité. De nouveaux outils d'évaluation environnementale ont pu être développés pour plus complètement apprécier et comparer les différents types d'externalités. Lorsqu'elles ne peuvent être évitées, les externalités négatives sont désormais minorées ou, à défaut, compensées ; lorsqu'elles sont positives, elles sont optimisées et valorisées. La meilleure appréciation des externalités tant positives que négatives facilite les arbitrages.

- **Biodiversité et alimentation**

En 2019, le rapport élaboré par la FAO¹⁷ souligne que la biodiversité, naturelle et cultivée - au sein des espèces, entre espèces et au sein des écosystèmes - est en train de disparaître. Cet amenuisement menace l'avenir de notre alimentation, de nos moyens de subsistance, de notre santé et de notre environnement. Ce rapport met l'accent sur la réduction de la diversité végétale et animale - sauvage et d'élevage- ainsi que celle des microorganismes. Pourtant ils sont essentiels au maintien de la fertilité des sols ; à la pollinisation des plantes ; à la purification de l'eau et l'air ; à la bonne santé des écosystèmes aquatiques et marins et des écosystèmes forestiers; à la lutte des parasites et maladies des plantes et du bétail.

1.3.2 Les enjeux

Face à ces constats et orientations, plusieurs enjeux se dégagent :

- **La lutte contre l'artificialisation des sols.**

Selon le rapport du CESE, « *La France se singularise en Europe occidentale par un rythme élevé de consommation d'espaces non artificialisés* ». Chaque année, entre 40.000 et 60.000 hectares (de quatre à six fois Paris) disparaissent sous le béton. Pour le CESE, « *les espaces naturels, agricoles et forestiers apparaissent souvent comme une variable d'ajustement de l'extension urbaine et non comme des espaces à protéger et valoriser* ». Sont en cause notamment des outils réglementaires qui « *tendent souvent à amplifier le phénomène* ». Les différents documents de planification de l'urbanisme¹⁸ « *ne comportent aucune disposition chiffrée et contraignante en matière d'artificialisation* ». Selon le CESE, les velléités d'attractivité économique et de compétitivité entre territoires peuvent provoquer des décisions préjudiciables à l'environnement. Les dispositifs fiscaux n'encouragent pas non plus la sobriété foncière : « *La fiscalité applicable au foncier non bâti incite les propriétaires à vendre leurs parcelles comme terrains à bâtir au lieu de les maintenir naturels ou agricoles avec de nombreuses fonctions écologiques* ».

- **Le changement de mode de production et de consommation.**

Pour lutter contre la perte de la biodiversité, le changement de mode de production et de consommation s'impose, alors que les solutions technologiques ne paraissent pas suffisantes pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement¹⁹.

¹⁷ Food and agriculture organization - Sous la direction de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

¹⁸ Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) régionaux, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

¹⁹ Hélène Soubelet, Directrice de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité : « Les activités humaines, qu'elles soient extractives, agricoles, de pêche sont les facteurs de pression majeurs. Le changement dans l'utilisation des terres, que ce soit pour les cultiver ou pour les artificialiser, est une des principales causes de perte de biodiversité », « il faudra changer de comportements, de modèle économique, et de valeurs »

- **Le développement et l'utilisation d'outils économiques**

Le développement d'outils économiques incluant la performance globale (économique, sociale et environnementale) et la rémunération des externalités environnementales de l'agriculture et de la forêt, au niveau macroéconomique comme microéconomique, constitue un champs d'investigation à approfondir²⁰.

- **Le déploiement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations**

Les intercommunalités sont contraintes à une mise en œuvre rapide d'actions relevant de la compétences GEMAPI²¹ : l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des zones humides.

1.4- Approche prospective de l'emploi

L'évolution des politiques publiques, combinée à une approche éco citoyenne conduisent les collectivités à mettre en œuvre des actions de gestion des milieux naturels, semi naturels et aménagés. De ce fait l'emploi de technicien nécessitant des compétences dans la gestion des écosystèmes avec une expertise naturaliste et écologique peut se développer.

Les intercommunalités proposent de plus en plus des emplois de technicien dans le cadre du déploiement d'activités relevant de la compétence GEMAPI.

Les créations de plus en plus fréquentes de réserves naturelles, espaces naturels sensibles, parcs régionaux et les plans de gestion en découlant sont susceptibles de générer des emplois de technicien d'entretien des espaces.

Dans le secteur privé, les entreprises du paysage positionnées sur les marchés publics proposent des prestations prenant en compte les exigences environnementales et ouvrent potentiellement le champ à des recrutements pour les salariés disposant des compétences spécifiques du secteur environnement/biodiversité.

2- Emplois visés par le diplôme

Le BTSA GPN constitue un socle robuste permettant d'accéder à des emplois variés dans le champ des métiers nature/environnement/biodiversité.

Les emplois offerts d'agent d'entretien des espaces naturels, de technicien rivière, de technicien cynégétique, de garde naturaliste, de technicien naturaliste, de chef d'équipe d'entretien du milieu naturel... se situent majoritairement dans le champ des métiers verts tels que définis par le ministère de la Transition Ecologique, métiers « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ».

L'activité de gestion des espaces et des espèces répond à des critères de qualité environnementale, qui lui sont propres et qui exigent des compétences spécifiques très techniques et variées. Si des gestes techniques sont parfois identiques à ceux requis en aménagement paysager, la finalité et l'espace de réalisation des activités requièrent une façon différente d'aborder la réalisation.

²⁰ Agri 2050 : Un prospective des agricultures et des forêts françaises. CGAAER N° 18066

²¹ Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Dans le secteur d'activités «de restauration ou de réhabilitation des écosystèmes» (génie écologique), le technicien occupe un emploi nécessitant de la polyvalence et de l'expertise. Avec une part importante de travail sur le terrain, il dispose le plus souvent d'une ou plusieurs spécialités techniques ou acquiert l'expérience d'environnements naturels particuliers (restauration nature sous-marine, haute montagne...).

Le secteur d'activités de « la protection et de la gestion de la nature » comporte deux grands domaines fortement liés entre eux, notamment dans les espaces naturels bénéficiant d'une protection réglementaire : travaux d'entretien et de restauration du milieu naturel et pouvoir de police que le garde ou technicien naturaliste exerce par commissionnement.

Les emplois d'animation nature sont situés dans le champ des métiers verdissants.

Dans de nombreuses structures de gestion et de protection de la nature, les emplois sont mixtes avec une partie du temps consacrée à l'animation (sensibilisation du public à l'environnement) et à la valorisation du site, une partie à des activités de gestion (diagnostic et production de connaissances) et parfois aussi d'activités relatives au pouvoir de police.

Dans le secteur privé, les entreprises de génie écologique ou d'aménagement paysager, les emplois proposés sont ceux d'ouvrier hautement qualifié en débutant puis de technicien ou agent de maîtrise en occupant des fonctions de chef d'équipe/chef de chantier.

2.1 Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

2.1.1 Appellations d'usage

Différentes appellations d'usages sont utilisées selon que l'emploi s'exerce dans la fonction publique d'Etat, territoriale, dans les associations ou dans les entreprises :

1. Fonction publique d'Etat, collectivités territoriales, et structures associant des collectivités ou services de l'Etat :
 - Emplois de la filière technique : agent technique de réserve naturelle, agent technique environnement, garde technicien, garde du littoral, ecogarde, technicien nature en ville, technicien naturaliste, technicien de gestion des réserves naturelles régionales, technicien espaces naturel, chargé de travaux de renaturation, gestionnaire technique des espaces naturels ...
 - Emplois de la filière animation : éducateur à la nature, éducateur environnement, animateur nature, animateur technique environnement, ...
2. Association d'insertion par l'activité économique : encadrant technique, pédagogique et social aux chantiers d'insertion
3. Entreprises : ouvrier hautement qualifié, employé, technicien ou agent de maîtrise (ETAM), chef de chantier, ...

2.1.2 Code NSF

Les codes NSF repérés sont les suivants :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

- 213p Gestion de la forêt, des espaces naturels, des exploitations forestières et des activités de pêche

- 213r Surveillance et protection de la forêt, de la faune sauvage et des espaces naturels
- 213t Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (réalisation du service)
- 213v Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (production à caractère artistique)

341 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme

341p - Gestion de l'espace et mise en œuvre des projets

335 - Animation sportive, culturelle et de Loisirs

2.1.3 FORMACODE

Les formacodes repérés sont les suivants:

12578 - animation environnement

12589 - découverte nature

« Employé pour les formations des animateurs, des enseignants, des formateurs à la communication, à l'animation, à la création d'outils pédagogiques dans le domaine de l'environnement ».

12547 - protection milieu naturel

12529 - garde parc naturel

12538 - parc naturel

12539 –chasse

12549 - conservation littoral

12558 - protection forêt

12569 - garde forestier

12554 - environnement aménagement

12510 - Aménagement Gestion rivière

2.1.4 Code ROME

Les codes ROME repérés sont les suivants :

A1204 – Protection du patrimoine naturel

Agent / Agente technique des parcs nationaux

Agent chargé / Agente chargée de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel

Garde-chasse particulier / particulière

Garde technicien / technicienne de réserve naturelle

Garde du littoral, de parc naturel, forestier / forestière

Garde moniteur / monitrice de parc national

Technicien / Technicienne cynégétique

Technicien / Technicienne de rivière

A1202 – Entretien des espaces naturels

Agent / Agente d'entretien nature et biodiversité

Chef d'équipe d'entretien d'espaces naturels

G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

Animateur / Animatrice d'initiation à la nature

Animateur / Animatrice nature environnement

K1206 - Intervention socioculturelle

Animateur socioéducatif / Animatrice socioéducative

Chargé / Chargée d'animation de projets éducatifs de quartier

2.1.5 Conventions collectives et statuts

La Fonction publique territoriale classe les emplois de technicien en catégorie B, accessible via un concours ouvert aux candidats externes (du niveau 4 à niveau 5) et souvent proposés après une période contractuelle.

De fait, les titulaires du diplôme BTSA GPN sont le plus souvent recrutés dans la catégorie C accessible sans diplôme ou avec un BEP ou diplôme équivalent.

Concernant les corps d'appartenance il s'agit :

- Pour la filière technique :
d'agent de maîtrise territorial (cat C)
de contrôleur territorial de travaux (cat B)
de technicien supérieur territorial (cat B)
- Pour la filière animation :
d'adjoint territorial d'animation cat C
d'animateur territorial cat B

La Convention collective nationale de l'animation du 28 juin 1988, dans son avenant n°127 du 18 mai 2009 relatif à la classification, indique de classer les ouvriers et employés en catégorie B ou C selon les emplois proposés et l'expérience :

1. Pour le groupe B des connaissances techniques simples sont requises. Sous la subordination d'un responsable, le salarié est capable d'exécuter des tâches sans nécessairement que lui soit indiqué le mode opératoire. L'autonomie est limitée dans la mise en œuvre des tâches prescrites. Le salarié ne détermine pas les procédures mais peut être amené à les adapter aux situations de travail qu'il rencontre. L'emploi ne peut comporter la responsabilité ni la programmation d'autres salariés.
2. Pour le groupe C, une technicité supérieure au groupe précédent est attendue et une plus grande autonomie est laissée au salarié dans le choix des moyens qu'il met en œuvre. Le salarié peut exercer un rôle de conseil et de coordination d'autres salariés, mais il n'exerce pas d'encadrement hiérarchique. Le salarié peut être responsable du budget prescrit d'une opération. Le salarié est autonome dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exécution de son travail. Le contrôle du travail ne s'exerce qu'au terme d'un délai prescrit. Si le poste comporte habituellement la coordination du travail de quelques personnes, le salarié bénéficie d'au moins 10 points complémentaires.

Dans les entreprises privées : en fonction des conventions collectives qui s'appliquent, les emplois occupés par des titulaires d'un niveau 5 correspondent au statut d'ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise).

Les salariés des entreprises de travaux forestiers (ETF) relèvent de la convention nationale des entreprises de travaux et de services agricoles ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020.

2.1.6 *Lien avec les statuts d'emploi*

Le professionnel titulaire d'un des emplois, selon qu'il est salarié dans une entreprise réalisant des travaux de génie écologique ou agent dans une structure de gestion et de protection de la nature réalise tout ou partie des activités mentionnées dans la Fiche Descriptive d'Activités (FDA) Pour réaliser certains travaux, le titulaire de l'emploi doit être détenteur du/de :

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ou de l'attestation valant CACES®, nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite des matériels par le chef d'entreprise
- Bonne connaissance de la navigation avec permis fluvial souhaité voire indispensable
- Permis de conduire B, C ou C1 auxquels la catégorie E peut être ajoutée.
- Permis de Chasse
- D'un agrément pour devenir piégeur

Les emplois de contrôles nécessitent des autorisations particulières pour se voir délivrer une carte d'agrément : Les personnes souhaitant exercer la fonction de garde particulier (mission de police judiciaire) doivent suivre dans la ou les spécialités demandées, une formation dont le contenu est fixé par l'arrêté du 30 août 2006.

- La possession du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est fortement conseillée

2.2 *Place dans l'organisation hiérarchique de la structure*

Dans les collectivités, l'emploi d'agent technique ou de garde s'exerce sous la responsabilité du responsable technique. L'emploi de technicien accessible avec de l'expérience et par concours (cat B) est sous la responsabilité du chargé de mission, du directeur des services techniques, du conservateur ou du directeur de la structure. Le technicien encadre les agents d'entretiens, ce que ne fait pas le garde naturaliste.

Dans les structures associatives, c'est le chargé de mission et/ou un technicien qui supervise le travail des agents.

Dans les entreprises, suivant la taille et leur organisation, le salarié peut exercer la responsabilité du chef de chantier ou du chef d'équipe.

2.3 *Conditions d'exercice de l'emploi*

Le salarié intervient sur des chantiers situés à l'extérieur, quelles que soient les conditions climatiques et parfois sur des terrains accidentés. Il travaille en bureau une part importante de son temps pour enregistrer, analyser, formaliser ou restituer les observations réalisées.

Les activités exercées nécessitent l'utilisation et la bonne maîtrise de matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, gyrobroyeur...) dans le respect des mesures de sécurité prévues.

Le salarié peut également être amené à conduire et à utiliser des engins roulants.

L'intensité du travail est variable selon les saisons et les pointes d'activité. Le travail peut s'effectuer avec des renforts saisonniers ou bénévoles. Le travail est possible en horaires décalés, la nuit, le week-end et les jours fériés.

Cet emploi requiert une bonne condition physique et une attention particulière compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux. Dans le cas de réalisation de travaux en milieu aquatique, savoir nager est indispensable.

Les interventions d'éducation à l'environnement se programment généralement dans le cadre de demi-journées ou de journées dans des horaires réguliers, la plupart du temps en extérieur dans la nature. Cette situation nécessite la disponibilité de l'animateur hors du cadre de travail habituel. Le travail est particulièrement intense pendant les vacances scolaires. Des sorties peuvent avoir lieu la nuit.

Le technicien peut avoir à se déplacer fréquemment et dans ce cas le permis B est indispensable.

Le port d'arme peut être nécessaire dans certains emplois, il est alors soumis à une formation spécifique préalable.

Le salarié est souvent en contact avec les usagers et différents publics des territoires.

2.4 Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire de l'emploi réalise, en autonomie, les travaux et/ou interventions à partir des cahiers des charges, des protocoles, ou des consignes du chef de service/ chef de mission/chef de la structure ou du chef d'entreprise.

Il est responsable de la conformité des travaux et/ou opérations confiés et doit veiller à leur réalisation lorsqu'ils sont réalisés par des tiers. En fonction de la structure qui l'emploie, le salarié encadre des stagiaires, des chantiers bénévoles ou avec de l'expérience une petite équipe (entreprises privées).

Il peut travailler en équipe et/ou en partenariat. Dans ce cas, il est force de proposition pour des programmes ou actions concertés et il veille à réaliser dans la limite de ses compétences les activités dont il a la charge.

Le titulaire de l'emploi réalise également en autonomie, des activités d'animation. Il a la responsabilité des individus et groupes qu'il encadre mais il intervient sous l'autorité de son supérieur hiérarchique. Lorsqu'il intervient dans une situation d'apprentissage scolaire, la responsabilité, tant du processus d'apprentissage que du groupe en formation est assumée par l'enseignant. Le technicien agit alors sous le contrôle de l'enseignant. Il se positionne comme un intervenant spécialisé dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre d'une organisation territoriale, les activités éducatives peuvent faire l'objet d'une co-construction avec des acteurs du territoire ou des personnes ressources mobilisées dans l'action.

Il est garant de l'image de la structure et se doit d'en porter les valeurs.

2.5 Evolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Dans la fonction publique, l'accès à l'emploi par concours de catégorie C ou B permet une sécurisation de l'emploi par titularisation. Généralement les titulaires sont recrutés en catégorie C et peuvent par concours accéder à la catégorie B. Ils occupent alors l'emploi de technicien.

Les postes de techniciens proposés demandent souvent une spécialisation technique ou des expériences complémentaires.

Après plusieurs années d'expérience et /ou des formations complémentaires, le titulaire de l'emploi peut obtenir un poste de chargé d'études, de responsable de service technique, de chef d'équipe dans les entreprises ou les services techniques des collectivités ou encadrant technique d'insertion d'espaces naturels. Dans tous les cas c'est grâce à une expertise particulière, souvent naturaliste que ces évolutions sont permises.

Une évolution vers des métiers spécifiques à l'animation sportive de pleine nature est également possible dès lors qu'une qualification complémentaire spécifique vient compléter le socle de connaissances acquis. Les tensions sur l'emploi contraignant les diplômés de niveau supérieur à postuler sur des emplois créés pour le niveau de qualification inférieur sont de nature à encourager la poursuite d'études.

3- Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Elles ont été recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel.

Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel. Elles peuvent être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité.

1 Résumé du métier

Le technicien supérieur en « gestion et protection de la nature » exerce, selon son statut et la structure qui l'emploie une ou plusieurs missions :

- Mission technique relative à l'évolution de la biodiversité, à l'équilibre et la résilience des écosystèmes et à la multifonctionnalité des espaces. Le titulaire de l'emploi observe et analyse les espaces, produit et diffuse des connaissances naturalistes et écologiques à partir d'inventaires et de suivis d'espèces. Il intervient sur les sites ou espaces par des travaux d'entretien ou de renaturation. Il organise, prépare et assure le suivi des travaux. Le technicien peut encadrer une équipe d'ouvriers ou d'agents d'entretien, des stagiaires ou un chantier de bénévoles. Il veille à ce que les interventions garantissent la qualité et la diversité biologique et paysagère.

- Mission d'éducation à l'environnement relative à la sensibilisation de différents publics aux enjeux de la biodiversité et à la nécessité de changer les pratiques afin de concilier les activités humaines et la préservation des ressources naturelles. Le titulaire de l'emploi accueille différents publics (scolaires, grand public...), organise des animations pédagogiques et thématiques, des visites guidées de parcours nature sur des sites appropriés. Il peut avec une formation complémentaire effectuer un accompagnement sportif (randonnée équestre, ascension de sommets, ...).

- Mission de police de la nature qui peut être exercée par commissionnement.

3.2 Liste des fonctions et des activités exercées

1. Conduite D'activités nécessaires à l'élaboration d'un programme de gestion et de valorisation des espaces et des ressources naturelles dans le cadre du développement durable

1.1. Réalise des diagnostics

1.1.1. Collecte des informations scientifiques, culturelles, économiques sur les espaces, les activités et les acteurs

1.1.2. Identifie les enjeux d'un espace et d'un territoire et fait appel aux expertises nécessaires

1.1.3. Caractérise la multifonctionnalité d'un territoire, d'un espace

1.1.4. Analyse une lecture du paysage

1.1.5. Identifie les caractéristiques d'un espace et d'un territoire (biophysiques, socio-économiques, socioculturelles...), les usages, les contraintes, menaces, pressions et les potentialités

1.1.6. Analyse l'impact, de l'activité humaine sur l'écosystème

- 1.2. Apporte des éléments techniques et naturalistes pour la construction d'un programme ou plan de gestion
 - 1.2.1. Propose des options (ou des objectifs opérationnels) de gestion
 - 1.2.2. Propose des modalités pratiques de gestion adaptées (procédés, outils et matériel...)
 - 1.2.3. Donne son avis sur les protocoles spécifiques

2. **Anime un programme de gestion concernant les espaces, les espèces et l'environnement**
 - 2.1. Applique des protocoles nationaux, de suivis des espèces végétales ou animales après organisation et adaptation
 - 2.2. Organise les campagnes d'inventaire et leur mise en place
 - 2.3. Elabore la méthodologie de collecte (adapte un protocole à un site, ...)
 - 2.4. Réalise les interventions techniques et relatives aux protocoles de gestion (réalise des mesures de terrain avec GPS et les installe sur un programme)
 - 2.5. Traite les données
 - 2.5.1. Prépare la table attributaire pour saisir les données
 - 2.5.2. Créé, renseigne des bases de données de données locales simples (Excel,...) et reverse les données brutes vers les bases régionales naturalistes
 - 2.5.3. Renseigne des champs spécifiques de bases de données des organismes de coordination et de valorisation des données naturalistes
 - 2.5.4. Sauvegarde et archive les données collectées au niveau local
 - 2.5.5. Fait des requêtes de données auprès des bases de données régionales ou nationales
 - 2.5.6. Formalise les données sous forme de relevés graphiques, de cartographie (à l'aide de logiciels de SIG simples).
 - 2.6. Analyse les données brutes collectées, et fait ressortir des éléments particuliers
 - 2.7. Assure une veille permanente sur l'état, la qualité et l'évolution des espaces et des espèces dans son milieu d'intervention habituel
 - 2.8. Met en œuvre les opérations prévues dans le plan de gestion contribuant à la régulation des espèces et populations
 - 2.9. Réalise des activités de suivi et d'évaluation d'un programme de gestion ou de valorisation
 - 2.9.1. Apporte les éléments pour évaluer l'impact des opérations réalisées
 - 2.9.2. Analyse le résultat des activités

2.9.3. Contrôle l'application des conventions de gestion et des cahiers des charges

2.9.4. Propose des réajustements et des mesures correctives

3. Conduite d'un projet de gestion, d'aménagement ou de valorisation

3.1. Co-construit le projet au sein d'une équipe projet

3.1.1. Prend en compte les orientations du programme de gestion ou de valorisation

3.1.2. Détermine en équipe (interne ou multi partenariale) les objectifs du projet et en évalue les impacts

3.1.3. Recherche les moyens financiers, techniques et humains

3.1.4. Évalue le coût du projet

3.1.5. Fait valider le projet par le pilote du projet et par les partenaires concernés

3.1.6. Propose le plan d'actions et le phasage du projet

3.1.7. Rédige les fiches actions du projet

3.1.8. Transmet le dossier relatif au projet à son supérieur hiérarchique.

3.2. Met en œuvre des projets de gestion ou d'expérimentation

3.2.1. Met en œuvre ou suit le déroulement opérationnel des projets

3.2.2. Réalise des travaux d'entretien ou d'aménagement

3.2.3. Rédige en concertation les cahiers des charges, protocoles d'expérimentation, et les appels d'offres

3.2.4. Suit les travaux confiés aux entreprises spécialisées ou dans le cadre de chantier participatif

3.2.5. Vérifie et évalue la qualité du travail réalisé, régule le cas échéant

3.2.6. Gère les délais et contrôle les coûts

3.2.7. Réalise des évaluations de suivi de projets

3.3. Met en œuvre des projets d'animation

3.3.1. Enquête sur les besoins et les attentes des différents publics

3.3.2. Élabore avec l'équipe projet un programme annuel d'animation à partir des choix retenus

3.3.3. Organise une réunion de préparation avec les enseignants ou partenaires

3.3.4. Met en place un planning d'animation

3.3.5. Définit les objectifs pédagogiques avec l'équipe projet

- 3.3.6. Prépare les séances d'animation
- 3.3.7. Prépare et anime des séances d'interprétation de sites
- 3.3.8. Repère et propose des sites d'intervention (espaces protégés, aménagés, labellisés, chemins, prairies, ruisseaux,...) qui correspondent au mieux aux besoins du projet
- 3.3.9. Vérifie la qualité et la fiabilité des connaissances scientifiques à transmettre
- 3.3.10. Recherche des méthodes pédagogiques adaptées au public
- 3.3.11. Attire le regard sur l'environnement (raconte une histoire)
- 3.3.12. Conçoit des supports d'animation et outils pédagogiques
- 3.3.13. Conçoit des outils d'interprétation de sites
- 3.3.14. Anime des débats, des forums
- 3.3.15. Met en place des manifestations événementielles
- 3.3.16. Assure la répartition et l'organisation des activités entre intervenants
- 3.3.17. Assure la logistique et l'accompagnement des groupes accueillis
- 3.3.18. Intervient en cas d'accident et en cas d'aléas et alerte le cas échéant
- 3.3.19. Veille à l'application de l'hygiène, la sécurité et la réglementation
- 3.3.20. Réalise le bilan des activités et manifestations organisées
- 3.3.21. Accompagne des visiteurs sur le site

3.4. Assure la surveillance du site (respect de la réglementation)

- 3.4.1. Relève et signale les atteintes à l'environnement (Pollution des cours d'eau, dépôts sauvages de déchets, brûlages de déchets à l'air libre, infraction au Code de l'Environnement)
- 3.4.2. Propose des solutions techniques pour prévenir ou remédier aux atteintes à l'environnement.
- 3.4.3. Echange avec le public sur la finalité des missions de la structure
- 3.4.4. Argumente avec les détracteurs pour les convaincre du bien-fondé des activités/prescriptions/interdictions
- 3.4.5. Dresse des procès-verbaux si assermenté

4. Organisation du travail et encadrement du chantier ou de l'action

4.1. Programme les interventions

- 4.1.1. Etablit le programme de travail ou d'animation suivant la périodicité requise
- 4.1.2. Fixe des objectifs de travail
- 4.1.3. Planifie le travail des chantiers ou les interventions dans l'espace et le temps
- 4.2. Assure l'organisation des chantiers ou activités
 - 4.2.1. Evalue les caractéristiques des chantiers
 - 4.2.2. les risques
 - 4.2.3. Prévoit les moyens matériels et techniques de réalisation du chantier
 - 4.2.4. Assure l'organisation de la maintenance du matériel et des équipements
 - 4.2.5. Programme la mise en œuvre des activités (préparation du travail et déroulement des opérations, besoins en main d'œuvre...)
 - 4.2.6. Coordonne les différentes interventions programmées (internes et tiers)
 - 4.2.7. Renseigne des outils de suivi de l'activité (« reporting » du temps,)
- 4.3. Organise les relations avec sa hiérarchie et avec les partenaires
 - 4.3.1. Sollicite l'avis de sa hiérarchie pour des décisions ne relevant pas d'actes ordinaires
 - 4.3.2. Alerte ses supérieurs hiérarchiques en cas de dysfonctionnement
 - 4.3.3. Rend compte régulièrement de l'avancement des chantiers ou des interventions à son supérieur hiérarchique, aux acteurs du territoire directement concernés (usagers, élus...) et aux partenaires
 - 4.3.4. Assure les relations avec les clients de l'entreprise et les partenaires professionnels (maîtres d'ouvrage, prestataires de services...)
- 4.4. Accompagne les personnes qui participent au travail (bénévoles ou personnes ressources ou publics en insertion, équipe de travail dans la fonction publique ou en entreprise ...)
 - 4.4.1. Répartit les activités en fonction des compétences ou des aptitudes des personnes
 - 4.4.2. Donne des consignes de travail et de sécurité
 - 4.4.3. Appuie et conseille l'équipe de travail (personnel, chantier de bénévoles, d'insertion, stagiaires, services civiques, personnes ressources...)
 - 4.4.4. Informe l'équipe des évolutions techniques ou juridiques
 - 4.4.5. Vérifie la qualité et la conformité des travaux réalisés
 - 4.4.6. Régule les relations et règle les différends
 - 4.4.7. Contribue à l'évaluation des compétences des personnes

4.4.8. Donne son avis lors du recrutement du personnel temporaire

4.4.9. Propose et encadre des formations techniques pour ses collaborateurs ou partenaires ou adhérents

5. Accompagnement des partenaires et usagers

5.1. Délivre des avis et des conseils techniques sur des projets de territoire ou de structure relevant de ses compétences

5.1.1. Identifie les politiques publiques adaptées à un territoire

5.1.2. Identifie les acteurs et les partenaires concernés par un projet

5.1.3. Aide à la clarification de projet (objectif, intentions, choix, nature du projet...)

5.2. Contribue à l'animation des réseaux d'acteurs et d'usagers

5.2.1. Consulte régulièrement l'ensemble des acteurs et usagers, repère leurs logiques et recueille leurs avis

5.2.2. Conçoit une méthode participative

5.2.3. Construit des argumentaires en lien avec les problèmes à traiter

5.2.4. Anticipe les réactions, analyse les situations de blocage et régule les tensions et conflits d'usage

5.2.5. Intervient sur sollicitation lors de réunions de coordination et de concertation entre acteurs et usagers d'un espace

5.2.6. Conduit des réunions techniques relatives à ses missions

5.2.7. Présente le projet et les résultats des actions engagées

5.2.8. Participe à des réunions externes en qualité de référent technique de la structure

5.2.9. Représente sa structure en défendant ses orientations

5.2.10. Délivre des conseils techniques auprès des partenaires et usagers

5.3. Crée des relations avec d'autres structures dans une dynamique de réseau

5.3.1. Contribue à la circulation de l'information au sein de réseaux

5.3.2. Participe aux réunions d'information et de formation de réseaux

5.3.3. Echange des propositions, outils, démarches, méthodes avec le réseau

6. Gestion de l'information

6.1. Recherche la documentation et l'information

6.1.1.Organise une veille à partir de contacts, revues, ouvrages, sites internet spécialisés

6.1.2.Participe à des réunions, forum, colloques en lien avec son activité

6.2. Traite l'information

6.2.1.Vérifie la fiabilité et la pertinence de l'information

6.2.2. Analyse et synthétise les informations

6.2.3.Classe et saisit les informations

6.3. Produit de l'information

6.3.1.Produit des données (faune, flore, inventaire d'espèces...)

6.3.2.Réalise des synthèses

6.3.3.Élabore des cartographies, des graphiques...

6.3.4.Crée des supports pédagogiques, d'interprétation, d'animation

7. Gestion et administration au sein de la structure

7.1. Traite les éléments financiers en lien avec ses activités

7.1.1.Etablit des demandes de subvention

7.1.2.Fait établir les devis et factures

7.1.3.Etablit et suit les budgets relatifs à ses activités

7.1.4.Chiffre les actions proposées

7.2. Assure les tâches administratives relatives à ses activités

7.2.1.Etablit les documents administratifs réglementaires (procès-verbaux, rapports...)

7.2.2.Conçoit des outils de suivi des réservations et de la fréquentation.

7.2.3.Enregistre des données techniques et technico-économiques (fiches techniques, logiciels...)

7.2.4.Rédige les documents techniques (diagnostics, rapports techniques, préconisations et avis...)

7.2.5.Réalise les rapports d'activités et bilans annuels relatifs à ses interventions

7.2.6.Organise le classement et l'archivage des documents

8. Promotion de la structure ou de ses actions

8.1. Prospecte les structures, les partenaires et les publics

- 8.2. Participe à des opérations ponctuelles de promotion (accueil de journalistes, dossiers de presse expositions, conférences de presse, tenue de stand...)
- 8.3. Met en œuvre des actions de communication autour des projets
- 8.4. Élabore des supports de communication (lettres d'informations, plaquettes et affiches, capsules vidéo ...)
- 8.5. Publie sur le site internet et sur réseaux sociaux, (application smartphone,)
- 8.6. Diffuse des supports promotionnels dans des circuits appropriés ou assure la liaison avec la personne responsable de cette fonction

4- Liste des situations professionnelles significatives et les finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Gestion d'un projet	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la faisabilité technique et économique d'un projet : diagnostics et études d'incidence • Élaboration de cahiers des charges d'un projet de gestion et de valorisation • Réalisation et suivi de dossiers, d'actes administratifs, de comptes rendus d'activités • Évaluation du projet et propositions de pistes d'évolution 	Contribuer, dans le cadre d'un programme de gestion, au développement durable d'un territoire ou d'une structure par la mise en œuvre ou l'accompagnement de nouveaux projets
Concertation et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'une réunion de présentation autour d'un projet sensible à des acteurs dont les enjeux diffèrent • Mise en place d'un dialogue face à un comportement réfractaire au cours d'une visite sur le site. • Construction d'un argumentaire porté par la structure 	Favoriser le dialogue avec les pairs, les acteurs et les usagers d'un territoire
Expertise naturaliste	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques, suivis (comptages, relevés, mesures, indicateurs, recueil d'indices...) suivant les protocoles • Collecte, traitement et analyse simple des données formalisées sous forme de cartographie (SIG), relevés graphiques 	Produire des connaissances relatives à l'évolution de la biodiversité, l'équilibre et la résilience des écosystèmes

	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation des résultats d'une expertise naturaliste 	
Conduite une opération de gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et réalisation d'actions de régulation et de préservation à partir d'un cahier des charges • Encadrement des chantiers et/ou des actions • Contrôle des travaux de génie écologique • Coordination et accompagnement des intervenants extérieurs ou prestataires sur le site 	Organiser le travail pour atteindre les objectifs de préservation de la multifonctionnalité des espaces et de leur biodiversité
Médiation scientifique et éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration concertée d'un programme d'animations ou de formation • Organisation de l'animation sur le site choisi • Conception d'une action d'animation et de ses outils • Interprétation de sites et création d'outils 	Contribuer à la valorisation des espaces et à l'évolution des pratiques sociales de chacun afin de concilier activités humaines et préservation des ressources naturelles

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Il correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Les capacités sont donc de deux ordres :

- *des capacités relevant du tronc commun identiques pour tous les brevets de technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture,*
- *des capacités professionnelles spécifiques au brevet de technicien supérieur agricole « Gestion et Protection de la nature » identifiées à partir des situations professionnelles significatives.*

Liste des capacités attestées par le diplôme

Le diplôme atteste de l'atteinte des capacités ci-dessous. Chaque capacité globale relève soit du tronc commun, soit du domaine professionnel spécifique du BTSA Gestion et Protection de la Nature et correspond à un bloc de compétences.

Capacités du Tronc commun des BTSA :

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions de société

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Capacités professionnelles spécifiques du BTSA Gestion et Protection de la Nature

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Réaliser une expertise naturaliste

C4.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles

C4.2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée

C4.3 Produire un diagnostic de synthèse

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Conduire une opération de gestion environnementale

- C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte
- C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature
- C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement

- C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD, d'éducation relative à l'environnement et au développement durable.
- C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique
- C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature

- C7.1 Monter un projet professionnel
- C7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel
- C7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Contribuer au dialogue territorial

- C8.1 Réaliser un diagnostic territorial
- C8.2 Participer à un processus de concertation
- C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit.

Blocs de compétences et capacités du tronc commun

Les évolutions du monde professionnel et de la société en général exigent des capacités d'employabilité et d'adaptabilité d'une part, d'engagement et de solidarité d'autre part. Le référentiel de compétences du tronc commun des BTSA pose l'appréhension des enjeux professionnels, économiques et sociaux comme nécessaire pour devenir un professionnel responsable et un citoyen actif dans un contexte numérique, capable de s'ouvrir aux autres et au monde. Il permet aussi au diplômé d'envisager une poursuite d'études dans le cadre d'un projet personnel et professionnel réfléchi.

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Culture socio-économique
C1.2 Se situer dans des questions sociétales	Culture générale ouverte sur les enjeux du monde contemporain
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Argumentation et expression
Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 : Construire son projet personnel et professionnel	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Pratiques favorisant l'entretien de soi et démarches collaboratives
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Accompagnement au projet personnel et professionnel
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles locales ou internationales, à des démarches innovantes
C2.4 Conduire un projet	Méthodologie de projet
Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Culture informationnelle
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Techniques de communication

Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTSA Gestion et Protection de la Nature

Cinq champs de compétences ont été identifiés, regroupant les différentes situations professionnelles significatives rencontrées par les futurs professionnels de niveau technicien supérieur dans le secteur de la gestion de la protection et la nature.

La compétence d'expertise naturaliste gagne en professionnalisation par le renforcement de la mobilisation des outils numériques et de géomatiques, la prise en compte de l'éthique et de la déontologie, dans le cadre de réalisations concrètes d'expertises, s'appuyant sur une analyse de terrain multicritère à différentes échelles. Une attention particulière est apportée afin que la restitution des éléments stratégiques de conservation et de restauration soit facilement appropriable par les acteurs concernés

L'insertion des futurs professionnels passe par l'acquisition de la capacité à conduire des opérations de gestion environnementale. Ces opérations peuvent prendre la forme de chantiers de génie écologique, de gestion de populations ou d'aménagement de sites. Elles nécessitent de réaliser des choix techniques opérationnels, d'organiser la logistique des opérations et de coordonner leur mise en œuvre sur le terrain par des équipes professionnelles ou bénévoles. L'acquisition de ces capacités apporte une compétence opérationnelle qui assure une insertion professionnelle au niveau BTS.

Cet enseignement s'applique plus particulièrement à développer des projets d'éducation relative à l'environnement et de médiation scientifique dans un cadre de responsabilité et de gestion d'équipe, tout en étant en mesure d'intégrer les éléments de réglementation et les particularités des publics dans la gestion d'une équipe. Le développement d'outils de communication web est intégré aux techniques de médiation et de vulgarisation scientifique. Le principe de reconnexion à la nature des publics et de leur implication dans la connaissance de leur environnement est essentiel dans l'accompagnement d'une prise de conscience collective autour des enjeux environnementaux.

Le futur professionnel développe sa capacité à participer à la conduite d'un projet de gestion et de valorisation de la nature à travers un projet tutoré correspondant à une commande d'acteurs. Pour cela il analyse le contexte de la commande, identifie les politiques publiques et analyse le fonctionnement de l'organisation porteuse du projet. Il s'agit de mobiliser dans le document de planification restitué au commanditaire et aux acteurs concernés les procédures à mettre en œuvre, les outils de prévisions et d'analyse financière nécessaires pour sa bonne conduite. La capacité à construire le plan de financement du projet est essentielle pour une bonne insertion professionnelle.

La capacité à contribuer au dialogue territorial, s'acquiert toujours en réalisant un diagnostic territorial et en participant à des temps de médiation entre acteurs et de communication sur des projets sensibles en vue de renforcer la concertation ; des mises en situation réelles ou fictives permettent de construire des méthodes et des concepts transposables à tout territoire et à toute situation de conflit. Les étudiants doivent être capables d'adaptation, ils doivent connaître également les limites induites par leur positionnement dans la structure qui les emploiera.

Ces évolutions du référentiel renforcent les compétences professionnelles attendues du BTSA Gestion et Protection de la Nature en conformité avec la diversité des expressions d'un secteur professionnel, lui-même en voie de professionnalisation accélérée.

Les tableaux suivants présentent la mise en relation des capacités et des savoirs mobilisés avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel d'activités.

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences 4 : Réaliser une expertise naturaliste

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Expertise naturaliste	Réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques, suivis (comptages, relevés, mesures, indicateurs, recueil d'indices...) suivant les protocoles	C4.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	Aspects réglementaires Statuts des espèces et des habitats Techniques d'échantillonnages Echelles de la biodiversité Sciences participatives Interactions acteurs abiotiques et biotiques Utilisation de bases de données et de bases cartographiques Mise en place de protocoles adaptés Dynamique des populations, des peuplements, des écosystèmes et des agro-écosystèmes Sciences de la conservation Méthodes d'inventaires
	Collecte, traitement et analyse simple des données formalisées sous forme de cartographie (SIG), relevés graphiques	C4.2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	Géomatique Techniques d'identification Systématique Application et adaptation de protocoles et méthodologie Autécologie Biodiversité Écologie des écosystèmes et du paysage Manipulation des outils et des matériels d'expertise naturaliste Récolte efficace de données Respect des règles de sécurité, sanitaires, éthiques, bien-être animal, déontologie
	Formulation des résultats d'une expertise naturaliste	C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	Traitement de données statistiques et cartographiques Représentations graphiques et cartographiques Ecologie et sciences de la conservation Sciences agronomiques, zootechnie Sciences forestières Analyse et interprétation de données Epistémologie des concepts mobilisés

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : Conduire une opération de gestion environnementale

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Conduite d'opérations	Mise en œuvre et réalisation d'actions	C5.1 Choisir des stratégies	- enjeux environnementaux - acteurs de la gestion de la nature

ns de gestion environnementale	de régulation et de préservation à partir d'un cahier des charges	opérationnelles en fonction du contexte	- principes de gestion environnementale (non-intervention, génie écologique, ...)
	Encadrement des chantiers et/ou des actions		- fonctionnements des entreprises agricoles et forestières dans une perspective agro-écologique
	Contrôle des travaux de génie écologique		- action des animaux sur le milieu - programmation opérationnelle
	Coordination et accompagnement des intervenants extérieurs ou prestataires sur le site	C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	Réglementation Droit Financements Hygiène et sécurité Risques professionnels Impacts environnementaux Moyens Planification Logistique
		C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	Présentation des éléments de cadrage Transmission des consignes Gestion d'une équipe (interne/externe) Gestion des matériels, des fournitures, des produits/rémanents Analyse et clôture du chantier

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement			
Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Médiation scientifique et éducation à l'environnement	Élaboration concertée d'un programme d'animations ou de formation Organisation de l'animation sur le site choisi	C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	-Connaissances scientifiques naturalistes et culturelles -Sciences participatives -Éducation relative à l'environnement et au développement durable (EREDD) - Méthodologie de projet
		C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	- Reconnexion à la nature

	Conception d'une action d'animation et de ses outils		<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation des contenus mobilisés - Outils & techniques pédagogiques -Techniques de médiation et de vulgarisation -Développement d'outils de communication Web -Techniques d'animation et de valorisation en EREDD -Exploitation des potentiels d'un site ou d'un objet naturaliste
	Interprétation de sites et création d'outils	C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	Connaissance des publics -Intégration des réglementations -Organisation du travail d'équipe

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7 : Instruire un projet de gestion et de valorisation

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Gestion d'un projet	Évaluation de la faisabilité technique et économique d'un projet : diagnostics et études d'incidence	7.1 Monter un projet professionnel	Statut et fonctionnement des organisations Politiques publiques et réglementation Gestion administrative et financière des projets Marchés publics Mathématiques financières
	Élaboration de cahiers des charges d'un projet de gestion et de valorisation	7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	Analyse d'une commande professionnelle Démarche méthodologique de projet professionnel Hiérarchisation des enjeux Modélisation de la situation Planification d'actions Formalisation d'un document professionnel
	Réalisation et suivi de dossiers, d'actes administratifs, de comptes rendus d'activités	7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	Choix d'un dispositif d'indicateurs Tenue d'un cahier d'enregistrements Réalisation d'un bilan technique et financier Réalisation d'un bilan annuel d'activités
	Évaluation du projet et propositions de pistes d'évolution		

			Démarche concertée d'élaboration du projet
--	--	--	--

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8 : Contribuer au dialogue territorial			
Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Concertation et communication	Conduite d'une réunion de présentation autour d'un projet sensible à des acteurs dont les enjeux diffèrent	8.1 Réaliser un diagnostic territorial	Notions de territoires Connaissance des acteurs et de leurs interactions Démarche de diagnostic territorial Notion de prospective territoriale
	Mise en place d'un dialogue face à un comportement réfractaire au cours d'une visite sur le site.	8.2 Participer à un processus de concertation	Les outils et méthodes du dialogue territorial
	Construction d'un argumentaire porté par la structure	8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	Connaissances des structures Méthodes et techniques de communication

REFERENTIEL D'EVALUATION

*Le référentiel d'évaluation présente les modalités d'évaluation
et les critères retenus pour l'évaluation des capacités
du référentiel de compétences.*

Tableau des épreuves

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences.

L'organisation des épreuves prend en compte les modalités particulières de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires ainsi que pour les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) (1)
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF (2)
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime (3)

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)
E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF
E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF
E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF
E4	B4	Réaliser une expertise naturaliste	ECCF	EPT	ECCF
E5	B5	Conduire une opération de gestion environnementale	ECCF	EPT	ECCF
E6	B6	Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement	ECCF	EPT	ECCF
E7	B7	Construire un projet de gestion et de valorisation	EPT		ECCF
E8	B8	Contribuer au dialogue territorial	EPT		ECCF

Modalités et critères d'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des capacités telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées ici par des critères sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Ces critères correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables. Ils devront être complétés par des indicateurs, définis par l'équipe pédagogique pour les ECCF ou par une grille nationale pour les évaluations terminales. Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Les modalités d'épreuves définies ci-dessous s'appliquent aux candidats hors CCF ne présentant que des évaluations ponctuelles terminales et ceux combinant des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF). (1) (2)

Pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3), la certification est mise en œuvre uniquement sous forme d'évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation. Des capacités appartenant à des blocs différents peuvent être associées dans une même situation d'évaluation.

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	Critères d'évaluation
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Élaboration de problématiques
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et pour les candidats hors CCF (2) :

E1 = Evaluation ponctuelle terminale écrite à partir d'un corpus documentaire visant à apprécier l'analyse du candidat et son argumentation dans le cadre d'un débat de société.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel	Critères d'évaluation
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être Implication dans une action collaborative
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle
C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 4 ECCF

C2.1 : ECCF Pratique et orale

C2.2 : ECCF Orale

C2.3 : ECCF Pratique, Ecrite et/ou Orale

C2.4 : ECCF Ecrite ou orale

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E2 = Evaluation ponctuelle terminale orale visant à apprécier la dimension réflexive du candidat sur la construction de son projet personnel et professionnel, sa capacité à tirer le bilan de son expérience et à se projeter en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	Critères d'évaluation
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale Compréhension / expression écrite
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité de l'information écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

C3.1 : ECCF Pratique et écrite

C3.2 : ECCF permettant l'évaluation des 5 activités langagières dans la langue étrangère. L'épreuve atteste du niveau B2 du CECRL.

C3.3 : ECCF Pratique et écrite ou orale

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E3 = Evaluation ponctuelle terminale orale visant à évaluer les capacités de communication du candidat, notamment en langue étrangère.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Réaliser une expertise naturaliste	Critères d'évaluation
C4.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	Prise en compte du contexte Identification des enjeux et des objectifs de l'étude Pertinence de l'analyse multicritères dans le choix du ou des protocoles
C4.2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	Pertinence de la mise en œuvre du protocole Validité scientifique des données recueillies Collecte et bancarisation de données notamment cartographiques et graphiques
C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	Représentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés Qualité de l'analyse Qualité de la synthèse du diagnostic

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 EECF

1 à 2 situations d'évaluation.

Les 3 capacités sont évaluées à partir de situations réelles de terrain

La capacité C41 est évaluée par un écrit ou un oral à partir d'une situation de terrain.

La capacité C42 est évaluée en pratique explicitée ou en pratique et écrit

La capacité C43 est évaluée par écrit

L'évaluation des capacités C42 et C43 nécessite l'utilisation d'outils numériques

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E4 = Evaluation ponctuelle terminale orale s'appuyant sur l'analyse individuelle d'une expertise naturaliste.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 EECF

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Les 3 capacités sont évaluées à partir de situations réelles de terrain.

L'évaluation des capacités C42 et C43 nécessite l'utilisation d'outils numériques

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5: conduire une opération de gestion environnementale	Critères d'évaluation
C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	Pertinence des choix techniques Qualité du descriptif des clauses techniques
C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	Qualité de la préparation administrative et financière préalable Prévention et gestion des risques de santé, de sécurité ; réduction des impacts environnementaux Adaptation de l'organisation logistique de l'action
C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	Pilotage du travail entre les intervenants Contrôle et régulation du travail réalisé Réception et évaluation des interventions

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 EECF

1 à 3 situations d'évaluation.

La capacité C51 est évaluée par un écrit ou un oral.

La capacité C52 est évaluée à l'écrit

La capacité C53 est évaluée en pratique

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E5 = Évaluation ponctuelle terminale orale

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Les capacités C51, C52 et C53 sont évaluées à partir de situations réelles de terrain.

La capacité C53 est évaluée en pratique.

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement	Critères d'évaluation
C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	Validité des connaissances scientifiques Pertinence de la démarche pédagogique Effets sur l'évolution des pratiques sociales
C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	Qualité de l'information scientifique Pertinence des techniques d'animation et de médiatisation Qualité de la sensibilisation et de la démarche d'interprétation
C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	Prise en compte des caractéristiques du public Prise en compte des règles juridiques et de sécurité Répartition et régulation du travail

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

1 à 3 situations d'évaluation.

La capacité C61 est évaluée par un oral individuel s'appuyant sur un dossier réalisé par le candidat.

La capacité C62 est validée par une évaluation individuelle même dans le cadre d'une action collective

La capacité C63 est évaluée à l'écrit.

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E6 = Évaluation ponctuelle terminale orale

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature	Critères d'évaluation
C7.1 Monter un projet professionnel	Identification des enjeux, de la structure et du territoire concerné Pertinence du montage du projet au regard du contexte Maîtrise des montages budgétaires
C7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	Élaboration des objectifs à moyen terme et formalisation Qualité de la programmation du projet
C7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	Bilan critique des opérations Proposition de pistes d'évolution

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et les candidats hors CCF (2) :

E7 = Évaluation ponctuelle terminale oral sur la base d'un dossier.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Les capacités C72 et C73 sont évaluées à partir d'une situation de commande professionnelle.

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Contribuer au dialogue territorial	Critères d'évaluation
C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	Prise en compte du contexte territorial (institutionnel, économique, juridique, social, paysager, historique, culturel) Caractérisation des logiques d'acteurs au regard d'enjeux socio-environnementaux d'un territoire Élaboration de scénarii prospectifs territoriaux
C8.2 Participer à un processus de concertation	Prise en compte des différents points de vue Prise en compte des dynamiques territoriales Proposition d'amélioration du dialogue territorial
C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit.	Mise en œuvre de la politique de la structure Identification de points de diagnostic partagé Adaptation de la stratégie, de l'argumentaire et du programme d'actions envisagé.

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et les candidats hors CCF (2) :

E8 = Evaluation ponctuelle terminale orale

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes. L'évaluation des capacités C81 et C82 peut s'appuyer sur le stage ou sur d'autres situations professionnelles vécues ou observées.

L'évaluation de la capacité C83 prend appui sur l'analyse d'une situation fictive (étude de cas) de gestion de conflit.

REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation présente les situations et les activités de formation mobilisables en établissement et en milieu professionnel.

Il donne des informations sur les attendus de la formation, les savoirs mobilisés et les contenus des enseignements pour l'atteinte des capacités.

Présentation et architecture de la formation

Domaines de formation

La formation est structurée en deux domaines d'enseignements, le domaine du tronc commun pour toutes les spécialités de BTSA et le domaine professionnel spécifique à chacune des spécialités.

Elle est présentée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises
- les disciplines et les horaires mobilisés hors activités pluridisciplinaires.

Domaine du tronc commun :

Il regroupe trois modules :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Domaine professionnel spécifique à la spécialité Gestion et Protection de la Nature :

Il regroupe cinq modules :

- M4 : Expertise naturaliste
- M5 : Opérations de gestion environnementale
- M6 : Médiation scientifique dans le cadre d'activités EREDD
- M7 : Montage de projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature
- M8 : Concertation territoriale et communication

Les enseignements d'initiative locale (EIL)

Les établissements disposent d'un potentiel horaire de 87 h pour mener des enseignements d'initiative locale (EIL), construits en fonction des opportunités locales, du contexte territorial ou d'initiatives diverses, en lien avec des réalités sociales, culturelles, linguistiques, scientifiques ou techniques de la spécialité du BTS.

Ce potentiel horaire peut être scindé en deux mais chacun des EIL doit disposer d'un minimum horaire suffisant pour donner de la cohérence aux projets proposés.

Ces enseignements sont évalués dans le cadre de la capacité « C2.3 S'adapter à des enjeux ou contextes particuliers ».

Dans tous les cas, ces enseignements doivent avoir été validés avant le début de la formation soit dans le cadre de l'habilitation délivrée pour la mise en œuvre de la formation dans une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime soit, pour les autres dispositifs de formation, dans le cadre de la procédure de validation des EIL par la DRAAF. Une note de service précise les procédures retenues pour l'élaboration et l'habilitation ou la validation de ces enseignements.

Les activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires concourent à l'acquisition des capacités visées par le diplôme, en permettant notamment une vision systémique et croisée entre plusieurs disciplines relatives à des thématiques particulières.

La latitude est laissée aux équipes pédagogiques pour la construction des projets pluridisciplinaires en fonction du contexte, de la stratégie de l'équipe ou des opportunités, à partir des thématiques et des finalités définies dans le tableau en fin de référentiel.

Ces activités bénéficient d'un potentiel horaire étudiant de 174 h dont l'organisation dans le temps est laissée à l'initiative des équipes. Un temps minimum par thématique est indiqué afin de permettre une mise en œuvre cohérente des projets pluridisciplinaires.

Il n'y a pas d'évaluation certificative propre à la pluridisciplinarité, cette modalité de formation concourant, au même titre que les enseignements disciplinaires, les stages, les périodes en entreprise à l'acquisition de savoirs et savoir-faire. Néanmoins, les acquis correspondant à ces activités pourront être mobilisés lors des évaluations formatives et/ou certificatives relatives aux capacités visées.

Le voyage d'étude

Un voyage d'étude en France ou à l'étranger peut être organisé au cours du cycle de formation. Il peut s'inscrire dans les modules professionnels et/ou ceux du tronc commun.

Il permet plus particulièrement aux étudiants ou apprentis de découvrir d'autres pratiques professionnelles ou d'appréhender des enjeux différents de ceux vus localement.

Plus largement, et selon sa durée, son organisation et sa localisation en France ou à l'étranger, il peut aussi participer à l'enrichissement et à l'ouverture à d'autres cultures sur le plan humain et linguistique, au développement de l'aptitude au travail en équipe ou à l'intégration en milieu professionnel.

De plus, il peut contribuer à l'acquisition par l'étudiant ou l'apprenti de capacités dans le cadre de la construction de son projet personnel et professionnel.

Le voyage d'étude doit être organisé en veillant aux conditions et modalités de mise en œuvre, notamment en matière de sécurité en appliquant la réglementation en vigueur.

La mobilité académique internationale

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif semestrialisé tel que défini à l'article D. 811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, l'équipe pédagogique peut prévoir qu'une partie de la formation soit réalisée, pour un ou plusieurs apprenants, dans le cadre d'une mobilité académique dans un établissement français ou étranger.

Cette mobilité académique ne peut être réalisée pour une durée inférieure à un semestre. Elle fait partie intégrante de la formation de l'apprenant et donne lieu à l'évaluation de capacités du référentiel de compétences. Prévues dans le cadre d'un accord formalisé entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil, elle donne lieu à la mise en place d'un plan individuel d'évaluation qui doit être validé par le président de jury en amont du départ de l'apprenant.

L'accueil d'étudiants étrangers, sur un ou deux semestres, dans l'établissement habilité peut également être prévu avec l'établissement partenaire dans le cadre d'un accord formalisé.

Qu'elle soit entrante ou sortante, la mobilité académique doit être mise en place dans le respect de la réglementation en vigueur pour le BTSA.

Les stages et la formation professionnelle

La durée totale de stage est fixée de 12 à 16 semaines dont 10 sur la période de scolarité qui peuvent être réalisées en France ou à l'étranger. Au-delà de 12 semaines de stage individuel, les stages peuvent être individuels ou collectifs.

L'équipe pédagogique a la liberté de placer les périodes de stage à des moments clés. Le fractionnement des périodes sur les quatre semestres de formation est possible.

Les stages individuels doivent être effectués dans des organisations en relation avec les situations professionnelles significatives inscrites dans le référentiel d'activité.

Les stages correspondent à des périodes de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'apprenant :

- acquiert et développe des compétences professionnelles et sociales ;
- met en œuvre les acquis de sa formation ;
- définit et affine son projet personnel et professionnel.

Modalité de formation à part entière, les stages sont particulièrement en lien avec les modules professionnels ainsi qu'avec l'enseignement attaché à la capacité C2.2 *S'insérer dans un environnement professionnel*.

Pour la spécialité Gestion et Protection de la Nature, une semaine de stage collectif est réservée à la valorisation du projet tutoré conduit par chaque groupe d'étudiants.

Pour les candidats scolarisés dans des établissements habilités à appliquer le dispositif semestrialisé tel que défini à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, les acquis du stage sont évalués dans le cadre des situations d'évaluation définies par l'équipe pédagogique en lien avec les capacités visées.

La mise en œuvre des stages impose le respect des obligations réglementaires en vigueur et en particulier la nécessité d'une convention appropriée entre l'étudiant, l'établissement de formation et l'organisme d'accueil. Cette convention est indispensable dès lors que l'étudiant réalise une période en milieu professionnel.

L'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants au cours de la formation en BTSA répond à la nécessité de prendre en compte leur diversité, leur motivation, leurs attentes et leurs acquis antérieurs.

Quelle que soit l'origine scolaire des apprenants, et en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, la formation proposée doit viser leur réussite et l'obtention du diplôme du BTSA dans de bonnes conditions. Cet objectif s'intègre dans l'une des cinq missions de l'enseignement agricole affirmée par la loi d'orientation de 1999 concernant l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.

L'organisation de la formation dans le temps, les activités proposées, la diversité des modalités pédagogiques, les stratégies de différenciation pédagogique, la valorisation et la consolidation des acquis antérieurs, notamment dans le domaine technique, l'exploitation de la complémentarité des profils au sein du groupe classe, constituent autant de leviers potentiels à mobiliser par l'équipe pédagogique pour favoriser la réussite de tous.

La formation intègre plus spécifiquement un enseignement à l'accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP) qui a pour but de faire acquérir les compétences nécessaires à la construction de son projet par l'apprenant. Il vise ainsi à aider l'étudiant à faire les choix les plus appropriés en matière de stage en entreprise, éventuellement à l'étranger, de mobilité académique, d'engagements personnels, ... en lien avec ce projet.

La santé-sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels. L'apprenant doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage. Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation professionnelle poursuit un double objectif : enseigner en sécurité et éduquer à la santé et à la sécurité au travail. Elle a une double finalité : la sécurité immédiate de l'apprenant et la prévention des risques par l'éducation.

L'organisation pédagogique

Dans le respect des documents réglementaires inhérents à la spécialité Gestion et Protection de la Nature du BTSA (arrêté portant création du diplôme, référentiel de diplôme, notes de service), l'équipe pédagogique a la liberté de concevoir et d'organiser le déroulement de la formation en intégrant diverses modalités pédagogiques : cours, activités pratiques, visites, activités pluridisciplinaires, stages, voyage d'étude, projets tutorés ...

Pour les voies de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la durée de la formation est modulée conformément au décret portant règlement général du BTSA.

Pour les candidats de la voie scolaire bénéficiant de conditions particulières, la durée de la formation, y compris la durée du stage, peut être aménagée selon les modalités prévues par arrêté ministériel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des enseignements dans une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime pour les établissements habilités, la formation est organisée en quatre semestres comportant chacun des unités d'enseignement (UE), construites par les équipes.

Chaque unité d'enseignement (UE) comporte un ensemble cohérent d'enseignements concourant à l'acquisition de capacités du référentiel. La/Les capacité(s) visée(s) par unité d'enseignement fait/ont l'objet d'une évaluation certificative en cours de formation sur la base d'une situation d'évaluation (SE) cohérente avec cette unité.

Présentation des modules de formation

Domaine du tronc commun :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Domaine professionnel spécifique à la spécialité :

- M4 : Expertise naturaliste
- M5 : Opérations de gestion environnementale
- M6 : Médiation scientifique dans le cadre d'activités EREDD²²
- M7 : Montage de projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature
- M8 : Concertation territoriale et communication

²² EREDD : l'acronyme d'une éducation relative à l'environnement et au développement durable est aujourd'hui utilisé par le champ de la recherche de manière majoritaire comme terme générique pour aborder la question de l'éducation à l'environnement. Il englobe l'ensemble des approches possibles et garde une certaine neutralité vis-à-vis des enjeux.

M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui

Rappel des capacités visées

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions de société

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Finalités de l'enseignement

Il s'agit de former des citoyens actifs et responsables.

L'enseignement doit permettre d'approcher la complexité du monde d'aujourd'hui et de comprendre les évolutions de la société par l'exercice d'un esprit vigilant et critique.

L'appropriation d'une culture, notamment socio-économique, en lien avec des questions sociétales et des controverses relatives aux domaines professionnels ou non, vise à faire repérer les valeurs en jeu, à questionner les références acquises et à confronter les opinions pour en faire émerger les complémentarités et les divergences.

La formation au jugement éclairé doit conduire à construire et défendre une prise de position argumentée dans une langue claire, précise et nuancée, en particulier à l'écrit.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences économiques, sociales, et de gestion
Français
Education socioculturelle

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des activités pluridisciplinaires intra et/ou inter-modulaires permettant de confronter des points de vue sur des questions de société qui relèvent soit de l'étude du thème culturel et socio-économique défini par note de service soit de toute autre question de société, notamment celles en lien avec le domaine professionnel.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	<p>Approche de la complexité socio-économique</p> <p>Analyse de transformations sociales et économiques</p>	Culture socio-économique	Sciences économiques, sociales, et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement permet à l'étudiant de comprendre la réalité socio-économique du monde contemporain, d'analyser les déterminants des transformations de la société et d'en percevoir les enjeux de nature socio-économique. Il mobilise des notions et mécanismes propres aux sciences sociales et économiques et permet d'appréhender la dynamique économique.

On attend de l'étudiant qu'il soit en capacité de problématiser des questions de société pour en dégager les enjeux de nature socio-économique.

Attendus de la formation

Approche de la complexité socio-économique du monde contemporain :

Prise en compte des notions et mécanismes économiques incluant des bases juridiques sur l'organisation de l'Etat, de la justice et du droit du travail
 Identification des principaux courants de pensée économique et approche sociologique
 Compréhension de la dynamique économique
 Analyse et mobilisation de données économiques et sociales pour caractériser la situation économique et sociale actuelle

Analyse de différentes transformations sociales et économiques :

Identification et questionnement des causes de transformations sociales et économiques
 Evaluation des conséquences sociales et économiques
 Appréhension des enjeux de nature socio-économique associés, enjeux liés à la création et à la répartition de la richesse, à la croissance économique, aux marchés (emploi, prix, capitaux...), aux régulations, à la mondialisation et au développement durable...

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Élaboration de problématiques	Culture générale ouverte sur les enjeux du monde contemporain	Sciences économiques, sociales, et de gestion Français Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement permet de s'approprier une culture générale nécessaire à la vie citoyenne et professionnelle.

On attend de l'étudiant qu'il soit en capacité d'analyser et de confronter des opinions et des faits en lien avec des questions de société et d'en faire émerger des problématiques. Ces questions peuvent concerner le domaine professionnel. Elles peuvent aussi s'appuyer sur le thème culturel et socio-économique précisé par note de service.

On ne demande pas aux étudiants de prendre position mais d'appréhender avec curiosité, rigueur et objectivité des questionnements qui traversent la société, pour comprendre leur complexité.

Attendus de la formation

Repérage et analyse des éléments en jeu en lien avec les questions de société visées

Recueil des idées et des faits en lien avec les questions de société visées

Mobilisation des connaissances et confrontation des approches (culturelles, socio-économiques, philosophiques, littéraires...) pour clarifier les notions et les positions débattues

Formulation de problématiques liées aux questions de société visées

Délimitation et pertinence du champ du questionnement

Énoncé précis des problématiques

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation	Argumentation et expression	Français Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

La formation vise à développer l'exercice d'un jugement réfléchi nécessaire pour devenir des citoyens actifs, acteurs et responsables.

On attend de l'étudiant qu'il soit capable de prendre position dans un débat de société et de construire une argumentation pour la défendre. Ces débats peuvent être en lien avec le domaine professionnel. Ils peuvent aussi être en lien avec le thème culturel et socio-économique précisé par note de service.

La maîtrise de la langue au service de l'argumentation, en particulier à l'écrit, est une capacité attendue.

Cette capacité est corrélée à la C1.2 envisagée en amont lorsque le support est une question de société en lien ou pas avec le thème culturel et socio-économique.

Attendus de la formation

Argumentation

Choix d'une stratégie argumentative (convaincre ou persuader, choix d'une progression argumentative, prise en compte de la dimension dialogique du discours argumentatif) en fonction du destinataire, du contexte et de la situation

Choix des arguments et des illustrations

Expression

Respect des codes de la langue pour rendre compte d'une pensée précise et nuancée

Adaptation de la langue au destinataire et au contexte

M2 : Construction du projet personnel et professionnel

Rappel des capacités visées

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement vise à développer l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation, la prise en compte de l'autre et du contexte, en privilégiant une approche collaborative. Il s'agit d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet qui s'inscrit dans la durée, dans une perspective d'insertion sociale, professionnelle et d'épanouissement.

Cela nécessite :

- la construction d'un rapport durable à une bonne santé physique et psychologique, au bien-être et à la solidarité, par une meilleure connaissance de soi et de ses limites ;
- la connaissance du monde professionnel et l'adaptabilité à ses évolutions ; l'insertion dans le monde du travail sous-entend la capacité au travail collaboratif, le respect des règles et des usages d'une organisation sociale et l'adoption d'une posture adaptée ;
- l'acquisition d'une culture de la sécurité, pour soi et pour les autres, dans les domaines personnels, professionnels et sociaux ;
- l'appropriation des fondements d'une démarche de projet.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Education physique et sportive
Education socioculturelle
Non affecté : accompagnement au projet personnel et professionnel
Non affecté : enseignement d'initiative locale (EIL)

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences en stage, sur des activités pluridisciplinaires, intra et/ou inter-modulaires, sur des visites, des voyages d'étude, ... qui contribuent à la construction du projet de l'apprenant.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	-Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être -Implication dans une action collaborative	Pratiques favorisant l'entretien de soi et démarches collaboratives	Education physique et sportive

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit sensibilisé à l'importance d'adopter un mode de vie actif et solidaire et de s'y engager :

- Un mode de vie actif intègre la pratique de diverses activités physiques, de fréquence, de durée et d'intensité variables, au bénéfice de la santé du bien-être et du plaisir d'agir.
- Un mode de vie solidaire repose sur des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que l'étudiant l'intègre dans sa vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de lui faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

Attendus de la formation

La connaissance de soi

Identification, analyse et gestion de sensations physiques, physiologiques et psychologiques
 Evaluation de ses ressources par différents tests
 Identification des préférences en termes de type de pratique physiques et sportives

Le « Savoir s'entraîner et s'entretenir »

Procédures d'échauffement et de récupération adaptées
 Préparation physique, physiologique et psychologique
 Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, obésité...)

La collaboration/coopération pour progresser seul ou en groupe

Interactions de soutien et d'entraide dans un cadre bienveillant et solidaire
 Qualité de l'attitude, de l'implication dans le travail collaboratif
 Question de la sécurité pour soi et pour autrui dans la pratique physique et sportive

L'autonomie dans le processus d'apprentissage physique et sportif

Les choix, la prise d'initiative, la responsabilisation, la démarche réflexive pour apprendre
 Gestion du degré d'investissement en cours et en dehors du cours
 Utilisation d'un carnet de suivi dans sa pratique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	-Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel -Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes	Accompagnement au projet personnel et professionnel	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets

Conditions d'atteinte de la capacité

L'accompagnement constitue une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion.

On vise ainsi la capacité de l'étudiant à acquérir une posture professionnelle et à s'adapter à des mondes professionnels en évolution constante. Le projet professionnel s'inclut dans un projet personnel plus global en lien avec la place qu'il souhaite occuper dans la société.

Attendus de la formation

Analyse des attentes, exigences et opportunités des milieux professionnels pour s'y insérer

Connaissance des métiers : typologie et évolution (métiers émergents, en tension, en mutation, en développement...)

Identification des parcours de formation (initiale ou continue) pouvant conduire à ces métiers et leurs exigences

Connaissance des réseaux professionnels et de la constitution de réseaux

Connaissance des fondamentaux d'une situation professionnelle et de l'exercice de l'emploi

Techniques de recherche d'emploi

Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes

Appropriation des démarches et outils de l'accompagnement au projet personnel et professionnel

Identification et reconnaissance de ses ressources personnelles

Formalisation et valorisation de ses capacités et de ses expériences vécues

Adaptation aux attentes d'un poste, d'une mission, d'une tâche

Identification du positionnement hiérarchique et fonctionnel au sein d'une équipe de travail

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Attendus de la formation

Cet enseignement est construit par l'équipe en fonction des opportunités locales, du contexte territorial ou d'initiatives diverses, y compris internationales. L'établissement prévoit les situations pédagogiques adaptées : cours, activités pratiques, périodes de stages, voyage d'étude, visites, ... Des personnes extérieures à l'établissement peuvent être associées à sa réalisation. La mobilisation des diverses disciplines est fonction des projets proposés.

Les attendus de la formation sont définis par les équipes pédagogiques selon les projets proposés par les établissements.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C 2.4 Conduire un projet	-Planification d'une action dans la durée -Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires -Evaluation du projet	Méthodologie de projet	Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend des apprenants qu'ils soient capables d'anticiper, d'organiser et d'évaluer une action conduite dans la durée.

La capacité à conduire un projet demande que l'apprenant s'inscrive dans une démarche coopérative en faisant preuve d'autonomie, d'initiative et de responsabilisation. L'auto-évaluation, la remise en question et les qualités d'adaptation sont à mobiliser.

Les projets conduits pourront se déployer en lien avec le domaine professionnel.

Les supports réalisés dans le cadre du développement de cette capacité pourront l'être en lien avec la capacité 3.3.

Attendus de la formation

Conduite de projet

- Animation de groupe (innovation, créativité, régulation ...)
- Participation active à des réunions
- Préparation, conduite et compte rendu de réunions
- Identification, planification et phasage de tâches
- Conduite d'entretiens et techniques d'enquête
- Elaboration de critères et d'indicateurs pour l'évaluation

Élaboration et mobilisation d'outils et de ressources dans les domaines suivants

- Organisation collaborative du travail
- Planification du travail
- Gestion des moyens
- Administration du projet
- Evaluation du projet

M3 : Communication

Rappel des capacités visées

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement a pour but de développer des compétences dans le champ de la communication, en français et en langue étrangère, avec une visée à la fois sociale et professionnelle. Il contribue à approfondir une culture informationnelle afin d'avoir un regard critique sur la compréhension de l'information et de ses nouveaux acteurs compte tenu de l'évolution des technologies numériques.

Il s'agit de savoir construire et cibler des messages en utilisant différents langages. La communication orale est fondamentale.

En langue étrangère, en particulier, l'accent est mis sur les compétences favorisant l'employabilité, dans un contexte de mobilité accrue, (à l'international notamment), de poursuite d'études et de formation tout au long de la vie.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Information-documentation
Langue étrangère
Education socioculturelle

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur toutes les activités supports qui mettent en œuvre une situation de communication sociale ou professionnelle. Les activités pluridisciplinaires mobiliseront en particulier le français pour la communication.

La réalisation de voyages d'étude ou de stages (individuels ou collectifs) dans un pays étranger, les mobilités académiques dans des établissements de formation à l'étranger ou l'accueil de publics étrangers peuvent contribuer au développement des compétences attendues.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication	Culture informationnelle	Information-documentation

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit capable, quand il désire agir (dans le cadre de projets personnels ou professionnels) ou mieux comprendre le monde qui l'entoure, de prendre conscience que certaines connaissances, soit lui manquent, soit doivent être précisées ou confirmées.

Au terme de cet enseignement, l'étudiant est en capacité de chercher l'information qui lui fait défaut en choisissant les systèmes d'information adaptés, de décrypter l'information, de la traiter pour un usage ciblé en vue de la communiquer dans un contexte social ou professionnel.

Attendus de la formation

Repérage, analyse et expression de besoins d'information pour soi et pour d'autres

Mobilisation des caractéristiques de la notion d'information dans une situation de communication
Caractérisation de la notion de document

Utilisation raisonnée des systèmes d'information

Identification des principes d'un système d'information et de ses éléments constitutifs
Maîtrise des différentes étapes d'un système d'information

Traitement et sélection de l'information en vue de sa communication

Maîtrise des circuits et contextes de production, d'édition et de diffusion de l'information
Analyse de l'information : condensation et indexation, évaluation de la qualité
Organisation de l'information et mise en œuvre de sa diffusion en réponse aux besoins d'information dans des situations de communication

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension et expression orale Compréhension et expression écrite	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue étrangère

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il mobilise des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère, dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités (compréhension et expression écrites ; compréhension orale ; expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au CECRL est le niveau B2.

Attendus de la formation

Maîtrise de connaissances lexicales, phonétiques, prosodiques et syntaxiques relatives à une grande gamme de sujets (actualités, techniques) avec une visée actionnelle

Développement de l'aisance dans différentes situations de communication, en donnant la priorité à l'expression orale

Enrichissement des connaissances culturelles avec une visée d'insertion (sociale et professionnelle) afin d'interagir avec des étrangers (notamment dans le cadre de mobilités) en favorisant les situations authentiques

Développement de l'autonomie notamment à l'aide des technologies de l'information et de la communication

Élaboration de stratégies de médiation linguistique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité de l'information écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation	Techniques de communication	Education socioculturelle Information-documentation

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit capable de raisonner des choix, d'élaborer des stratégies de communication afin de délivrer des messages adaptés à un public ciblé.

Cela nécessite de mobiliser des savoirs théoriques, des techniques et des outils adaptés aux besoins d'une situation de communication. Toutes les activités qui mettent en œuvre une situation de communication sociale ou professionnelle peuvent constituer un support potentiel à mobiliser.

Attendus de la formation

Elaboration d'une stratégie de communication raisonnée

- Notions de communication interpersonnelle et visuelle
- Analyse du contexte de communication
- Formalisation des objectifs
- Construction de la démarche de communication, choix des supports
- Définition des indicateurs de résultats
- Planification de la diffusion

Mise en œuvre de la démarche de communication

- Elaboration de messages : oraux, écrits, visuels
- Création de supports
- Evaluation et mesure de l'efficacité
- Adaptation et remédiation
- Adaptation et remédiation

Rappel des capacités visées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Réaliser une expertise naturaliste

C4.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles

C4.2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée

C4.3 Produire un diagnostic de synthèse

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Réaliser une expertise naturaliste » dont la finalité est « produire des connaissances relatives à l'évolution de la biodiversité, l'équilibre et la résilience des écosystèmes ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Cet enseignement vise à donner aux futurs titulaires du BTSA GPN la capacité à réaliser des expertises naturalistes en s'appuyant sur une analyse de terrain effectuée à différentes échelles. La réalisation d'un diagnostic naturaliste n'intervient que s'il existe une préoccupation de connaissances et/ou de gestion d'un milieu ou d'une espèce. Le diagnostic ou l'expertise sont commandités et financés par un maître d'ouvrage. Ils s'inscrivent dans un contexte spécifique et répondent à des attentes formalisées au travers d'une commande. Il peut arriver que des diagnostics et expertises soient réalisés par des associations, voire des individus, alors qu'il n'existe pas de commande formalisée ou même de financement, ces travaux correspondent cependant à des préoccupations de connaissances et de gestion et doivent suivre un cahier des charges pour être valides et reconnus. Dans tous les cas, il est important de comprendre pourquoi une étude est menée et quels en sont ses objectifs. Cette compréhension permet de bâtir un cahier des charges adapté aux objectifs et au contexte de l'étude.

On veille à ce que l'apprenant s'approprie, à partir du terrain, les outils, les méthodes et les notions scientifiques et techniques nécessaires à la réalisation des diagnostics envisagés. Ces derniers comprennent l'analyse du contexte, la détermination des enjeux, l'analyse du site d'étude notamment à l'aide d'outils mathématiques et informatiques.

L'acquisition des capacités visées par ce module s'appuie sur :

- l'acquisition de savoirs et savoir-faire liés aux connaissances naturalistes et des réseaux de professionnels de l'environnement et de la nature.

- l'acquisition de savoirs et savoir-faire liés aux connaissances scientifiques et techniques : numérique, géomatique, agro-écologie, systématique, bio-écologie, sciences participatives, etc.

Les compétences numériques conformes au cadre de référence des compétences numériques (CRCN) sont mobilisées au service de l'enseignement professionnel.

- la sensibilisation et l'acculturation des apprenants aux enjeux du vivant et des principaux défis environnementaux actuels et futurs en s'appuyant sur le terrain :

- érosion de la biodiversité et résilience des espèces et des écosystèmes, etc.
- changements globaux : changement climatique, usages des terres, enjeux liés aux espèces allochtones, etc.
- conservation de la nature ordinaire et patrimoniale, etc.
- multifonctionnalités des écosystèmes et services écosystémiques, etc.

- enjeux émergents : naturalité, libre évolution des milieux, approche sensible du vivant, concept One Health, nature en ville, etc.

- la prise en compte de l'éthique et de la déontologie dans le cadre de ses pratiques professionnelles.

Les capacités acquises dans ce module sont mobilisables dans les enseignements visant l'acquisition des autres capacités professionnelles.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
Biologie - Ecologie
STA
Mathématiques
TIM

Autres activités supports potentielles

Activités pratiques, sorties de terrain, études de terrain et les activités pluridisciplinaires contribuent à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles	Prise en compte du contexte Identification des enjeux et des objectifs de l'étude Pertinence de l'analyse multicritères dans le choix du ou des protocoles	Aspects réglementaires Statuts des espèces et des habitats Techniques d'échantillonnages Échelles de la biodiversité Sciences participatives Interactions facteurs abiotiques et biotiques Utilisation de bases de données et de bases cartographiques Méthodes d'inventaires Mise en place de protocoles adaptés aux taxons et/ou groupes fonctionnels Dynamique des populations, des peuplements, des écosystèmes et des agro-écosystèmes Sciences de la conservation	Biologie - Ecologie STAE TIM STA Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

Cette capacité est atteinte si l'apprenant, en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques, est en mesure de :

- s'approprier la commande dans toutes ses dimensions ;
- établir un état des connaissances et des données existantes et se les approprier ;
- prendre en compte les caractéristiques de la zone d'étude ;
- envisager les outils et méthodes mobilisables ;
- prendre en compte les conditions de faisabilité ;
- choisir un ou des protocoles adaptés au contexte et à la commande.

Attendus de la formation

Appropriation et prise en compte des contextes de réalisation de l'étude

Identification des objectifs de l'étude et des éléments technico-scientifiques

Analyse et prise en compte des facteurs réglementaires, des usages, de la gestion actuelle et passée des espaces et des espèces

Prise en compte des caractéristiques abiotiques et biotiques aux différentes échelles de l'étude

Collecte d'informations pertinentes et d'origines diverses : recours aux référentiels nationaux :

TAXREF...Recherches documentaires, bibliographiques, bases de données, témoignages...

Stratégies d'acquisition de données

Choix des variables, des données et mobilisation ou création de bases de données

Choix des techniques d'échantillonnage et de protocole

Mobilisation des sciences écologiques et agronomiques dans l'objectif de choisir des protocoles, des méthodes et outils adaptés

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée	<p>Pertinence de la mise en œuvre du protocole</p> <p>Validité scientifique des données recueillies</p> <p>Collecte et bancarisation de données notamment cartographiques et graphiques</p>	<p>Techniques d'identification</p> <p>Systematique</p> <p>Application et adaptation de protocoles et de méthodologies</p> <p>Autécologie</p> <p>Biodiversité</p> <p>Écologie des écosystèmes et du paysage</p> <p>Manipulation des outils et des matériels d'expertise</p> <p>naturaliste</p> <p>Récolte efficace de données</p> <p>Respect des règles de sécurité, sanitaires, éthiques, bien-être animal, déontologie</p> <p>Géomatique</p>	<p>TIM</p> <p>STAE</p> <p>Biologie-Ecologie</p> <p>STA</p>

Cette capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de mobiliser des outils et des méthodes de collecte de données en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire techniques et scientifiques. Pour cela, l'apprenant est à même de :

- mettre en œuvre une méthodologie rigoureuse et pertinente au regard du contexte et des objectifs ;
- utiliser des outils de collecte et de mesure ;
- effectuer une démarche rigoureuse de détermination ;
- collecter de manière fiable des données de qualité.

Mise en œuvre de protocoles

Méthodologie d'inventaire et de suivi dans l'espace et dans le temps

Collecte de données naturalistes

Maîtrise des connaissances naturalistes et du vocabulaire scientifique et technique

Mobilisation pertinente d'outils de collecte, de mesure et de détermination

Mobilisation d'outils de géomatique et de bases de données

Acquisition de données (GPS et autres outils cartographiques)

Saisie ou import de données géoréférencées dans un SIG ou une base de données

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	<p>Représentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés</p> <p>Qualité de l'analyse</p> <p>Qualité de la synthèse du diagnostic</p>	<p>Traitement de données statistiques</p> <p>Représentations graphiques et cartographiques</p> <p>Écologie et sciences de la conservation</p> <p>Sciences agronomiques, Zootechnie</p> <p>Sciences forestières</p> <p>Analyse et interprétation de données</p> <p>Épistémologie des concepts mobilisés</p>	<p>STAE</p> <p>Biologie-Ecologie</p> <p>TIM</p> <p>STA</p> <p>Mathématiques</p>

Cette capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de mobiliser des outils et des méthodes d'analyse, de traitement et d'interprétation de données en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire techniques et scientifiques.

Pour cela, l'apprenant est à même de :

- réaliser une représentation pertinente ;
- traiter les données en s'appuyant sur des outils mathématiques et informatiques adaptés ;
- intégrer les différents paramètres explicatifs / facteurs d'influence des résultats obtenus dans l'analyse ;
- produire la synthèse du diagnostic en mettant notamment en évidence les enjeux de conservation et/ou de restauration.

Traitement de données

Utilisation de logiciels de traitement de données

Traitement et analyse statistique

Diagnostic d'état des populations, des communautés et des écosystèmes

Valorisation de données

Réalisation de cartes à l'aide des systèmes d'information géographique

Production de documents visuels et inter-opérables

Interprétation des résultats

Mobilisation de l'écologie et des sciences de la conservation dans l'interprétation des résultats

Analyse multicritère et multiscalaire

Formalisation d'un diagnostic d'expertise naturaliste

M5 : Opération de gestion environnementale

Rappel des capacités visées

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Conduire une opération de gestion environnementale

C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte

C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature

C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « conduite d'opérations de gestion environnementale » dont la finalité est Organiser le travail pour atteindre les objectifs de préservation de la multifonctionnalité des espaces et de leur biodiversité.

L'enseignement doit permettre aux apprenants d'organiser, coordonner et contrôler toutes les étapes, de la commande au bilan final, d'un chantier, d'une opération de gestion environnementale dans le respect des règles juridiques, sociales, environnementales. Cet enseignement doit être ouvert aux évolutions les plus récentes des techniques et de la réglementation en favorisant une démarche de veille. Une attention particulière est portée à l'organisation du travail en sécurité et à la préservation des ressources et de l'environnement. La réalisation d'une opération de gestion environnementale doit intégrer les éléments du contexte, les enjeux de différentes natures et être raisonnée dans le cadre d'un projet global.

Les opérations de gestion-d'espèces faunistiques, d'aménagement de sites, font également partie de la gestion environnementale. Elles doivent être conduites à une échelle nécessitant une approche logistique, une coordination et un pilotage.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
STA
SESG-GE

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie aussi sur des séances de chantiers écoles qui du fait de la dangerosité potentielle de certains travaux sont si possible réalisées en classe dédoublée et en présence d'un enseignant d'agroéquipement. L'intervention de professionnels, les séances de pluridisciplinarité, les visites, les voyages d'études, la présence à des manifestations professionnelles ou grand public participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes. Les périodes de formation en milieu professionnel alimentent l'enseignement attaché à l'acquisition de la capacité C5.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1 Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte	Pertinence des choix techniques Qualité du descriptif des clauses techniques	Enjeux environnementaux Acteurs de la gestion de la nature Principes de gestion environnementale (non-intervention, génie écologique, ...) Fonctionnements des entreprises agricoles et forestières dans une perspective agro-écologique Action des animaux sur le milieu Programmation opérationnelle	STAE STA

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant en situation de responsabilité est à même de choisir les stratégies opérationnelles en vue d'organiser des chantiers de gestion environnementale. Il doit être capable de choisir les techniques d'intervention et les moyens de leur réalisation.

Attendus de la formation

Connaissance du contexte général à l'échelle du territoire

Prise en compte des enjeux environnementaux du territoire d'intervention,
 Prise en compte des aspects juridiques, financiers,...

Acteurs de la gestion de la nature

Catégorisation des gestionnaires de l'espace
 Rôles et logiques des gestionnaires d'espaces à enjeux environnementaux

Diagnostic des sites concernés

Etat des lieux
 Identification des contraintes et des atouts écologiques, juridiques, historiques, ...
 Identification des enjeux et de la problématique du site
 Elaboration d'un diagnostic.

Diversité des modalités de gestion environnementale

Interaction avec les activités agricoles et forestières

Approche du fonctionnement d'une exploitation agricole
 Approche du fonctionnement d'une exploitation forestière
 Approche agroécologique

Actions des animaux d'élevage sur le milieu

Entretien des espaces par la présence animale
 Maintien de la biodiversité domestique animale
 Actions de la faune sauvage

Élaboration d'un document technique de programmation des actions de gestion environnementale

Identification des objectifs

Choix des opérations et des moyens

Définition des périodes d'intervention en fonction des contextes

Formulation des clauses techniques

Formulation des indicateurs de suivi et d'évaluation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2 Organiser des actions de gestion de la nature	Qualité de la préparation administrative et financière préalable	Réglementation Droit Financements	STAE SESG-GE
	Prévention et gestion des risques de santé, de sécurité ; réduction des impacts environnementaux	Hygiène et sécurité Risques professionnels Impacts environnementaux	
	Adaptation de l'organisation logistique de l'action	Moyens Planification Logistique	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant repère les principales caractéristiques de l'organisation, d'un chantier, d'une opération dans le but de choisir une stratégie d'intervention. Suite à un repérage de terrain, il s'agit essentiellement d'une étape de bureau.

Il doit donc être en mesure de :

- Réaliser la préparation administrative, financière et juridique
- Identifier et prévenir les risques de santé, de sécurité
- Réduire les impacts environnementaux de sa pratique
- Adapter l'organisation logistique de l'action envisagée

Attendus de la formation

Préparation administrative et réglementaire

Connaissance des démarches préalables
Prise en compte du cadre légal
Collecte et mise en forme de l'ensemble des documents administratifs
Prise en compte de la réglementation : droit du travail, responsabilités

Préparation financière

Estimation des coûts
Éléments budgétaires

Anticipation des risques et des impacts

Repérage des risques et des impacts
Mesures à prévoir pour éviter ou réduire les risques et impacts

Optimisation des moyens

Adaptation de la communication aux intervenants
Détermination de la quantité de main d'œuvre
Qualification des intervenants
Planification des besoins qualitatifs et quantitatifs du matériel et des fournitures

Organisation spatio-temporelle

Planification

Repérage cartographique des éléments organisationnels

Rédaction d'un document de prescriptions préalables à la réalisation de l'opération

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.3 Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	Pilotage du travail entre les intervenants	Présentation des éléments de cadrage Transmission des consignes	STAE
	Contrôle et régulation du travail réalisé	Gestion d'une équipe (interne/externe) Gestion des matériels, des fournitures, des produits/rémanents	STE
	Réception et évaluation des interventions		
		Analyse et clôture du chantier	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant coordonne l'intégralité d'un chantier, d'une opération de gestion environnementale en respectant le mémoire technique, la planification, la sécurité et la réglementation en vigueur.

L'apprenant doit être en capacité d'analyser le travail, de proposer des solutions de correction et de remédiation.

Attendus de la formation

Cette capacité intermédiaire concerne la phase de réalisation de l'opération sur le terrain.

A partir d'un descriptif technique ou mémoire technique, l'apprenant présente le chantier, l'opération aux intervenants dans toutes ses dimensions. Il organise leur travail, le contrôle et apporte des corrections si nécessaires. L'apprenant doit s'assurer de la bonne réalisation du chantier, de l'opération, conformément au mémoire technique. Il réalise un bilan critique de sa conduite d'encadrement en fin de celui-ci.

Présentation des éléments de cadrage

Présentation du contexte de l'intervention sur site

Appropriation par les intervenants de la commande et des éléments clés du contexte du site

Transmission des consignes

Présentation des objectifs de travail à l'équipe chantier

Transmission des consignes opérationnelles et de sécurité

Vérification de la répartition des tâches en fonction des objectifs et des compétences

Transmission des consignes relatives à l'utilisation des matériels, des gestes et postures, des niveaux de finition au regard des enjeux du site et de la temporalité

Gestion d'une équipe (interne/externe)

Encadrer des publics spécifiques : chantiers école, d'insertion, équipes de bénévoles

Application des règles et procédures de sécurité

Coordonner les interventions : équipe et entreprises prestataires

Rendre compte de la progression des opérations

Organisation des postes de travail

Suivre, contrôler et réajuster l'avancement des travaux

Intervenir en cas d'accident

Gestion des matériels, des fournitures, des produits/rémanents

Maintenance des matériels

Utilisation en sécurité du matériel

Vérification des gestes, postures, règles de sécurité et des EPI.

Analyse et clôture du chantier

Comparaison entre travail prévisionnel et réalisé

Analyse des écarts

Mesure de l'efficacité

Proposition de corrections et suites à donner au chantier

Réception du chantier, de l'opération

Rappel des capacités visées

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement.

C6.1. Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD

C6.2. Réaliser des prestations d'animation scientifique

C6.3. Coordonner l'accueil du public en sécurité

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Médiation scientifique et éducation à l'environnement » dont la finalité est « Contribuer à la valorisation des espaces et à l'évolution des pratiques sociales de chacun afin de concilier activités humaines et préservation des ressources naturelles ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Ce module permet à l'apprenant de concevoir, de mettre en œuvre, d'animer et d'évaluer un projet d'éducation relative à l'environnement auprès de publics diversifiés. La mise en situation des apprenants dans des conduites d'animations réelles est vivement conseillée afin qu'ils expérimentent et s'approprient la démarche globale de conception ainsi que les techniques d'animation. A partir d'une commande d'un partenaire, ces projets peuvent se réaliser en petits groupes, ce qui amène les apprenants à développer les compétences attendues en situation d'initiatives et de responsabilités.

« Il n'y aura pas de développement durable sans éducation à l'environnement et il n'y aura pas d'éducation à l'environnement sans éducation dans la nature. »

Dynamique sortir ! Réseau FRENE qui rassemble les acteurs nationaux de l'éducation à l'environnement.

Les projets proposés par les apprenants intégreront les valeurs et principes de l'éducation relative à l'environnement, notamment :

La (re)connexion avec la nature pour rencontrer le vivant, créer un lien fort, user des sens et des émotions, favoriser le maintien de la santé physique et mentale...

Le contact avec le terrain est essentiel pour comprendre la complexité du vivant devenu un enjeu de santé publique quand la place des écrans au quotidien réduit le temps passé dehors.

Une médiation scientifique adaptée au public qui passe d'abord par la maîtrise des contenus en qualité d'expert pour ensuite effectuer un travail de vulgarisation auprès d'un public identifié. Evitant la simple diffusion théorique des connaissances, l'apprenant médiateur scientifique favorise la pédagogie active en proposant des situations d'apprentissage et des outils pédagogiques variés permettant au public animé d'être acteur de son apprentissage, de sa sensibilisation. La médiation se fait par différents moyens : l'immersion, l'observation puis la déduction, la manipulation d'outils, les expériences, les supports numériques, les sciences participatives... La finalité de cette médiation scientifique est d'accélérer les prises de conscience et de renforcer les postures favorables à une transition écologique aujourd'hui incontournable.

Disciplines mobilisées

Disciplines
ESC
Biologie-Ecologie
STAE
TIM

Autres activités supports potentielles

Les activités pluridisciplinaires privilégiant le terrain et la mise en situation comme : les classes vertes animations, des animations type journée portes ouvertes, des visites et rencontres d'animateurs d'un centre d'éducation à l'environnement, de professionnels en encadrement, un stage d'une semaine découverte du fonctionnement d'une structure d'EREDD peuvent renforcer l'expérience des apprenants en situation réelle, celle acquise dans le cadre des projets tutorés du M7. Il faut aussi souligner l'articulation possible entre les projets développés dans ce module et ceux conduits dans la C2.4 (projet final).

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.1 Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD	Validité des connaissances scientifiques Pertinence de la démarche pédagogique Effets sur l'évolution des pratiques sociales	Connaissances scientifiques naturalistes et culturelles Sciences participatives Éducation relative à l'environnement et au développement durable (EREDD) Méthodologie de projet	ESC Biologie-Écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant mobilise des connaissances scientifiques dans une démarche pédagogique et éducative au service d'une évolution des pratiques sociales.

Attendus de la formation

Connaissances scientifiques naturalistes et culturelles

- Exactitude des contenus scientifiques
- Hiérarchie des savoirs scientifiques mobilisés
- Dimension culturelle (bioculturelle)²³ des savoirs naturalistes

Connaissances pédagogiques et éducatives

- Fondamentaux pédagogiques et éducatifs en lien avec l'EREDD
- Principes de la médiation scientifique
- Valeurs et principes de l'éducation nature

Méthodologie de projet pédagogique et éducatif

- Co-construction d'un projet pédagogique et éducatif adapté au contexte
- Conception d'outils pédagogiques et de médiation pertinents
- Identification d'effets leviers attendus sur les pratiques sociales en lien avec les enjeux d'EREDD
- Méthodologie de l'évaluation du projet pédagogique.

²³ Approche bioculturelle : approche mesurant les interactions entre nature et culture

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.2 Réaliser des prestations d'animation scientifique	Qualité de l'information scientifique Pertinence des techniques d'animation et de médiatisation Qualité de la sensibilisation et de la démarche d'interprétation	Reconnexion à la nature Priorisation des contenus mobilisés Outils & techniques pédagogiques Techniques de médiation et de vulgarisation Communication numérique Techniques d'animation et de valorisation en EREDD Exploitation des potentiels d'un site ou d'un objet naturaliste	ESC Biologie-Ecologie STAE TIM

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est en mesure de conduire une action d'animation d'éducation relative à l'environnement et de médiation scientifique en respectant l'exigence de qualité liée à la spécialité.

Attendus de la formation

Techniques d'animation et de valorisation en EREDD

- Méthodologie des différentes techniques d'animation
- Compétences et postures de l'animateur nature
- Démarche d'interprétation du patrimoine bioculturel
- Plan de valorisation territorial

Anticipation et prolongement de l'action d'animation

- Mise en œuvre d'un dispositif de préparation du public
- Pérennisation médiatisée de l'expérience vécue

Communication numérique

- Traitement d'images et de vidéos
- Outils collaboratifs, de réflexion et d'organisation des connaissances
- Gestion de communauté en ligne

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.3 Coordonner l'accueil du public en sécurité	Prise en compte des caractéristiques du public Prise en compte des règles juridiques et de sécurité Répartition et régulation du travail	Connaissance des publics Intégration des réglementations Organisation du travail d'équipe	ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est en mesure d'intégrer les éléments de réglementation et les particularités des publics dans la gestion d'une équipe d'animation.

Attendus de la formation

Connaissance des publics

- Caractéristiques des publics
- Contexte de participation (groupe scolaire, famille, ...)
- Représentations du public et piste d'évolution réaliste

Intégration des réglementations

- Réglementation de l'accueil collectif des mineurs
- Réglementation sites et espèces
- Droit du travail, conventions collectives
- Responsabilités et sécurité générale
- Contractualisation prestataire-client

Organisation du travail d'équipe

- Répartition des tâches
- Management d'équipe

Rappel des capacités visées :

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Instruire un projet de gestion et de valorisation

C7.1. Monter un projet professionnel

C7.2. Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel

C7.3. Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Gestion d'un projet » dont la finalité est « Contribuer, dans le cadre d'un programme de gestion, au développement durable d'un territoire ou d'une structure par la mise en œuvre ou l'accompagnement de nouveaux projets ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Ce module vise à instruire une réponse à une commande professionnelle de gestion environnementale et de valorisation de la nature. Il s'agit de rendre autonomes les apprenants dans leurs investigations de terrain. La modalité pédagogique en projet tutoré est très vivement recommandée.

Les enseignants impliqués dans le tutorat veillent à ce que les acquis financiers, réglementaires, relatifs au montage de projet professionnel soient intégrés dans la démarche conduite par chaque groupe d'apprenants en projet tutoré.

Le tutorat réalisé par les enseignants vise à ce que l'enchaînement logique des étapes de la démarche à conduire guide les travaux des groupes. Il veille à ce que la réponse soit adaptée à la commande, via des échanges réguliers avec le commanditaire, aux conditions de faisabilité du projet et à la prise en compte des aléas rencontrés. Dans le cadre du projet tutoré, une réponse formalisée est attendue comportant un document de planification et une ou plusieurs présentations des résultats, ainsi que des propositions aux commanditaires et aux acteurs et usagers concernés par les propositions. Ce tutorat recouvre une dimension pluridisciplinaire forte du fait du caractère intégratif des commandes professionnelles.

Disciplines mobilisées

Disciplines
STAE
SESG-GE
Mathématiques

Autres activités supports potentielles

L'acquisition des capacités C7.2 et C7.3 ayant comme support pédagogique le projet tutoré, la diversité des types de commandes nécessite la mise en œuvre d'activités de pluridisciplinarité en particulier avec la Biologie-Écologie, l'ESC et les SESG-GE (cf thématiques 6 du tableau des enseignements pluridisciplinaires).

Cette situation de formation nécessite un accompagnement des groupes de projet tutoré dans lesquels la collaboration sera favorisée. Associer la C2 .4 à cet enseignement permettrait une bonne synergie des enseignements et du tutorat au bénéfice de la qualité des travaux rendus.

Une semaine prise sur les semaines de stage est nécessaire aux travaux collectifs des groupes de projet tutoré pour faciliter une réponse adaptée aux exigences professionnelles du commanditaire.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.1 Monter un projet professionnel	Identification des enjeux, de la structure et du territoire concerné Pertinence du montage du projet au regard du contexte Maîtrise des montages budgétaires	Statut et fonctionnement des organisations Politiques publiques et réglementation Gestion administrative et financière des projets Marchés publics Mathématiques financières	SESG-GE Mathématiques STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de monter un projet de gestion et de valorisation environnementale. Ce qui nécessite l'aptitude à analyser le fonctionnement d'une organisation porteuse de projet, en interne, et en externe, dans son réseau partenarial ; d'identifier, au regard du contexte écologique et socio-économique et de la commande, les politiques publiques et les démarches réglementaires et administratives associées au projet ; de mobiliser les procédures à mettre en œuvre.

Attendus de la formation

Statut et fonctionnement des organisations :

Connaissances des organisations, statut juridique, niveaux d'intervention et fonctionnement
Parties prenantes au projet et relations partenariales

Politiques publiques et réglementation spécifique aux démarches de projet de gestion et de valorisation

Connaissance des politiques publiques
 Identification des projets déjà en vigueur sur le territoire
 Régimes d'autorisation, de déclaration, de dérogation, financements liés aux politiques publiques sur le territoire
 Statuts du foncier

Gestion administrative et financière des projets

Construire un budget prévisionnel
 Mettre en œuvre les marchés publics
 Rechercher des solutions de financement par l'emprunt

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.2 Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel	Élaboration des objectifs à moyen terme et formalisation Qualité de la programmation du projet	Analyse d'une commande professionnelle Démarche méthodologique de projet professionnel Hiérarchisation des enjeux Modélisation de la situation Planification d'actions Formalisation d'un document professionnel	STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de répondre à une commande professionnelle précise en formalisant un document de planification restitué au commanditaire et aux acteurs concernés. L'instruction de cette réponse nécessite des investigations complémentaires sur le terrain ainsi que des échanges réguliers avec le commanditaire.

Attendus de la formation

Analyse de la commande et de son contexte :

Investigations complémentaires en vue du diagnostic du contexte de la commande

Hiérarchisation des enjeux aux différentes échelles du territoire

Hiérarchisation des enjeux environnementaux à l'échelle du site (espèces – habitats) et du territoire
Prise en compte des demandes sociales (usages), des services écosystémiques, des aspects réglementaires
Modélisation de la situation

Formalisation des objectifs à moyen terme

Mise en forme des objectifs à moyen terme dans un tableau synthétique
Choix partagés avec les différents acteurs des objectifs à moyen terme au regard des finalités du projet
Validation scientifique des objectifs à moyen terme

Rédaction et planification des fiches actions

Spatialisation des actions sur des cartes, si nécessaire, en utilisant les outils de la géomatique
Planification pluriannuelle des actions

Transposition de certaines fiches action en cahiers des charges

Formalisation du document complet de planification et d'un document de communication

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.3 Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	Bilan critique des opérations Proposition de pistes d'évolution	Choix d'un dispositif d'indicateurs Tenue d'un cahier d'enregistrements Réalisation d'un bilan technique et financier Réalisation d'un bilan annuel d'activités Démarche concertée d'élaboration du projet	STAE SESG-GE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de réaliser un rapport d'activités destiné à un comité de pilotage de gestion et/ou de valorisation de la nature et de réaliser les enregistrements comptables et techniques lors du déroulement du projet.

Attendus de la formation

Choix d'un dispositif d'indicateurs

Différents types d'indicateurs simples quantitatifs et qualitatifs
 Notion d'indicateurs combinés

Validation du cahier des charges avec le commanditaire

Validation du cahier des charges
 Validation d'un rapport d'étapes

Rédaction d'un bilan technique et financier

Tenue de cahiers d'enregistrement des opérations
 Rédaction d'un bilan annuel d'activité
 Présentation du bilan (déroulement, écart prévu-réalisé) à un comité de gestion et pistes d'évolution

M8 : Concertation territoriale et communication.

Rappel des capacités visées

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Contribuer au dialogue territorial

C8.1 Réaliser un diagnostic territorial

C8.2 Participer à un processus de concertation

C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Concertation et communication » dont la finalité est de « Favoriser le dialogue avec les pairs, les acteurs et les usagers d'un territoire ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Cet enseignement vise à donner aux futurs titulaires du BTS A GPN la capacité de réaliser un diagnostic territorial (C 8.1), de participer à des temps de concertation entre acteurs (C 8.2), de communiquer sur des projets sensibles en vue de favoriser le dialogue entre acteurs (C 8.3). L'acquisition des capacités 8.1 et la C 8.2 s'appuie sur des situations réelles, qui peuvent être communes ou non, permettant la mise en œuvre et l'appropriation des notions, démarches et outils abordés en formation. On s'appuie ainsi sur des expériences vécues ou observées par les apprenants en situation de stage et tout au long de la formation. Pour la capacité C 8.3, les études de cas sont privilégiées car il s'agit surtout d'une initiation à la communication en situation conflictuelle. En aucun cas les apprenants ne sont exposés à des situations de violence y compris dans le cadre de jeux de rôles.

Ces mises en situation qu'elles soient réelles ou reposant sur des études de cas permettent de construire des méthodes et des concepts transposables à tout territoire et à toute situation de conflit.

Les apprenants doivent être capables d'adaptation, ils doivent connaître également les limites induites par leur positionnement dans la structure qui les emploiera.

Disciplines mobilisées

Disciplines
ESC
Histoire-Géographie
SESG-GE
STAE

Autres activités supports potentielles

Le retour d'expériences issues des stages individuels et collectifs, les activités pluridisciplinaires (en particulier celle centrées sur le diagnostic territorial), les activités de formation du tronc commun (C2 EIL notamment) participent à la construction de cet enseignement. Une semaine d'immersion sur un territoire (en lien avec la formation à la capacité C2) peut également être envisagée, ou une période équivalente sur un territoire proche de l'EPL. Concernant plus particulièrement la C 8.3, l'enseignement s'appuie également sur des études de cas construites à partir de situations de conflit, mobilisant différentes sources

documentaires (enregistrements, articles de journaux, documents issus de réseaux sociaux), permettant de mettre en relief les différents points de vue des acteurs, les enjeux ainsi que des méthodes de résolution de conflit. Des rencontres avec des professionnels ayant été confrontés à des conflits sont à organiser.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	<p>Prise en compte du contexte territorial (institutionnel, économique, juridique, social, paysager, historique, culturel)</p> <p>Caractérisation des logiques d'acteurs au regard d'enjeux socio-environnementaux d'un territoire</p> <p>Élaboration de scénarii prospectifs territoriaux</p>	<p>Notions de territoires</p> <p>Connaissance des acteurs et de leurs interactions</p> <p>Démarche de diagnostic territorial</p> <p>Notion de prospective territoriale</p>	<p>ESC</p> <p>Histoire Géographie</p> <p>SESG-GE</p> <p>STAE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant produit des scénarios dans la cadre d'un diagnostic territorial dont la finalité est la préparation d'un dialogue avec les acteurs du territoire (nécessitant d'identifier les parties prenantes et leurs positions).

Attendus de la formation

Le territoire : une notion polysémique et des réalités complexes

Analyser la notion de territoire

Les temporalités du territoire

Les composantes physiques et humaines du territoire : paysages, populations, usages et pratiques

Identité du territoire

Gouvernance des territoires : politiques publiques, réglementation, incitation et participation

Les acteurs et leurs interactions

Typologie des acteurs

Logiques d'action des acteurs

Représentations du territoire, de la nature, à l'échelle du projet

Jeux d'acteurs : des conflits d'usage à la coopération

Démarche de diagnostic territorial

Recueil et analyse des informations

Identification des enjeux du territoire

Identification des forces et faiblesses, des opportunités et menaces

Diagnostic partagé, diagnostic participatif

Vision prospective du territoire

Définition et méthodes de la prospective

Dynamiques de recompositions territoriales

Production de scénarios
Soutenabilité des scénarios

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.2 Participer à un processus de concertation	Prise en compte des différents points de vue Prise en compte des dynamiques territoriales Proposition d'amélioration du dialogue territorial	Outils et méthodes du dialogue territorial	ESC Histoire-Géographie SESG-GE STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de proposer un processus de concertation, autour d'une situation sensible avec des acteurs dont les avis divergent en vue d'améliorer le dialogue territorial

Attendus de la formation

Mise en place du cadre de la concertation

- Prise en compte des objectifs de la concertation
- Structures porteuses de la concertation
- Prise en compte des dynamiques territoriales

Acteurs et usagers impliqués

- Caractérisation de la position des acteurs autour d'un enjeu territorial
- Mobilisation des acteurs impliqués
- Mobilisation des usagers

Outils et démarches de la concertation territoriale

- Animation d'une réunion de concertation
- Démarches de concertation territoriale et conditions de leur mobilisation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	Mise en œuvre de la politique de la structure Identification de points de diagnostic partagé Adaptation de la stratégie, de l'argumentaire et du programme d'actions envisagé	Connaissances des structures Méthodes et techniques de-communication	ESC Histoire- Géographie STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant propose un plan d'action de communication en vue d'améliorer le dialogue en situation conflictuelle, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par une structure.

Attendus de la formation

Intentions de la structure

- Connaissance des objectifs et des missions de la structure
- Posture professionnelle
- Cohérence du message porté
- Résultats souhaités et évaluations envisagées

Plan d'action de communication

- Techniques d'argumentation
- Stratégies de médiation et plan d'action de communication de la structure employeuse
- Évaluation du plan de communication

Marges de manœuvre

- Caractérisation des positions des acteurs en présence
- Les postures professionnelles en situation de conflit

Les activités pluridisciplinaires

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les équipes disposent d'un potentiel de 174 heures inscrit dans la grille horaire sans fléchage disciplinaire *a priori*.

Le volume horaire consacré à chaque thématique doit être suffisant pour développer un projet cohérent permettant une approche croisée entre les disciplines mobilisées : à ce titre, il est indiqué un volume minimal de 12 heures pour chaque thématique.

Au-delà de la mise en œuvre des dix thématiques proposées, une ou plusieurs autre(s) thématique(s) peu(ven)t être présentée(s) par l'équipe pédagogique sur le potentiel horaire restant.

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les trois premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de BTSA.

Thématique (12h minimum par thématique)	Finalités	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Approche croisée des enjeux de questions de société	Il s'agit d'amener les étudiants à confronter des points de vue sur des questions de société pour en dégager les enjeux. Ceux-ci peuvent être liés au thème culturel et socio-économique défini par note de service et/ou à toute autre question de société, notamment celles en lien avec le domaine professionnel (ex : vins et société)	M1	Sciences économiques, sociales et de gestion, français, éducation socioculturelle, disciplines professionnelles
Conduite de projets	Il s'agit d'amener les étudiants à développer leur capacité à conduire des projets à caractère social ou technique pour coopérer avec des acteurs du domaine professionnel	M2 et modules professionnels -M7	Éducation socioculturelle, disciplines professionnelles, STAE, SESG-GE, BE,
Communication professionnelle (de la spécialité de formation)	Il s'agit d'amener les étudiants à s'approprier les codes et langages de la communication du secteur professionnel	M3- M8	Français, information-documentation, éducation socioculturelle, langue vivante, disciplines professionnelles
Mise en œuvre du diagnostic d'un agro-écosystème	Ce diagnostic amène les apprenants à étudier les interactions entre biodiversité et agriculture et évaluer les impacts	M4	TIM-STAE-BE-STA-Maths

	des pratiques agricoles dans une perspective agroécologique		
Mobilisation d'outils géomatiques dans le cadre d'un diagnostic naturaliste	Il s'agit d'amener les apprenants, en s'appuyant sur un projet concret, à renforcer leur niveau de maîtrise des outils SIG.	M4	TIM-STAE-BE-STA
L'agroéquipement en appui de l'encadrement des chantiers en sécurité	Il s'agit d'amener les apprenants à se former à utiliser des matériels pour développer leur capacité à conduire des chantiers de génie écologique dans le respect de la sécurité et de l'environnement.	M5	STE, STAE, partenaires extérieur.
L'agroécologie au service de la biodiversité	Il s'agit d'amener les apprenants à comprendre les relations entre biodiversité et modalité de gestion des interactions entre végétaux et animaux au sein des agroécosystèmes en lien avec les dynamiques territoriales locales.	M5-M4	STAE, STA/Productions animales, STA/Productions végétales, SESG-GE, BE
Sciences participatives	Il s'agit d'amener les apprenants à comprendre les principes des sciences participatives pour les diffuser auprès de publics non-initiés et valoriser ou prolonger des actions conduites dans la formation.	M4-M6-M7-M8-M2-M3	Toutes disciplines intervenant dans ces modules
Tutorat de projet de commanditaires	Il s'agit d'amener les apprenants en accompagnant des groupes de projets tutorés à renforcer leur capacité à répondre à des commandes professionnelles diversifiées.	M7-M6-M4-M3	STAE-SESG-GE, ESC-BE
Les composantes et les représentations du territoire	Il s'agit d'amener les apprenants à produire des éléments de diagnostic d'un territoire à partir d'outils de différentes disciplines en vue d'appréhender ses multiples dimensions.	M8, Association des autres modules possible	ESC, HG, SESG-GE, STAE